

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL**

**SESSION ORDINAIRE DE 2011**



**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

Séance du 13 septembre 2011

---  
*Les inégalités à l'école*  
---



## SOMMAIRE

<b>COMMUNICATIONS .....</b>	<b>5</b>
Décisions du Bureau.....	5
<b>LES INÉGALITÉS À L'ÉCOLE .....</b>	<b>6</b>
<b>PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....</b>	<b>8</b>
<b>DISCUSSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>16</b>
UNSA - M. Grosset .....	16
CGT - M. Michel.....	18
Associations - Mlle Gratacos.....	20
Force ouvrière - M. Peres .....	22
Entreprises - Mme Duprez.....	23
Personnalités qualifiées - Mme Gard .....	24
Personnalités qualifiées - M. Aschieri.....	25
CFDT - Mme Houbairi .....	27
Coopération - M. Zehr .....	28
Professions libérales - Mme Gondard-Argenti .....	29
CFE-CGC - Mme Couvert.....	31
Outre-mer - Mme Roumouli-Zouhair.....	32
Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse - M. Prévost .....	33
Agriculture - Mme Bernard .....	35
Environnement et nature - M. Beall .....	36
UNAF - Mme Therry.....	38
Mutualité - M. Beaudet.....	39
Artisanat - Mme Amoros-Schwartz.....	40
CFTC - M. Ibal.....	42
Personnalités qualifiées - Mme du Roscoät.....	43
<b>DISCUSSION DES AMENDEMENTS .....</b>	<b>44</b>
<b>VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS.....</b>	<b>45</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>49</b>
Annexe 1 : Amendements déposés sur le sujet <i>Les inégalités à l'école</i> .....	51
Annexe 2 : Suites données par la section de l'éducation, de la culture et de la communication aux amendements déposés sur le sujet <i>Les inégalités à l'école</i> .....	55



**Présidence de M. Jean-Paul Delevoye**

*La séance est ouverte à 14 heures 30.*

**M. le Président.** La séance est ouverte.

**COMMUNICATIONS**

**M. le Président.** Mes chers collègues, j'ai le plaisir de souhaiter un bon anniversaire à notre collègue Guillaume de Russé, du groupe des personnalités qualifiées.

***Décisions du Bureau***

**M. le Président.** Le Bureau s'est réuni ce matin et a accepté la demande du Président de la section des affaires sociales et de la santé, de reporter aux 14 et 15 février 2012 l'examen en assemblée plénière de l'avis sur *Les enjeux de la prévention en matière de santé*, initialement prévu les 22 et 23 novembre 2011.

Le Président de la section de l'éducation de la culture et de la communication a demandé le report de l'examen en assemblée plénière de l'avis sur *La mobilité des jeunes* au 12 octobre 2011, initialement prévu le 27 septembre 2011. Par conséquent, la séance plénière et la réunion du Bureau du 27 septembre 2011 sont supprimées.

Nous avons acté la mise en place de la commission temporaire chargée du suivi du Grenelle de l'environnement. Le Bureau se réunira demain à 14 heures 15 pour compléter la composition de la commission, en désigner le Président et les Vice-présidents. Le rapporteur est Mme Crosemarie.

Nous avons aussi accepté, conformément aux engagements pris, de faire le point sur le règlement intérieur, notre fonctionnement et notre stratégie après un an. Une ou deux réunions auront lieu entre Présidents de groupes, membres du Bureau et Présidents de sections pour tenter de répondre à un certain nombre de questions formulées sur le rôle du CESE, le contour des sections, les chantiers pluriannuels, les acteurs, le financement, l'organisation des travaux, la communication, la valorisation du Palais d'Iéna et les expertises. En même temps, une lettre d'information sera adressée aux organisations syndicales et au personnel pour les informer que nous nous engageons dans une réflexion sur la transparence, les définitions de nos stratégies et l'évaluation de cette première année.

Ensuite, nous aurons un débat avec les Questeurs sur la constitution d'une maquette budgétaire, pouvant nous amener à un débat d'orientation budgétaire transparente, sur les financements, les évaluations, les organisations. Avec nos deux Questeurs, je suis en contact proche avec la ministre du Budget, afin que nous puissions contractualiser notre stratégie avec l'État.

Nous avons aussi fait un point sur les différents avis qui seront rendus d'ici à la fin de l'année, l'organisation des colloques, notamment « *Vivre ensemble* », pour lequel une date a été fixée. Nous avons reçu énormément de demandes de participation d'hommes et de femmes de dimension internationale ou nationale et de membres du Conseil, pour réfléchir sur la problématique de la confiance ou de la défiance.

Nous préparons aussi Rio + 20 et menons des réflexions sur la responsabilité économique et sociale des entreprises.

Nous avons acté le principe d'essayer de privilégier « une séance-un avis ». Nous avons discuté de l'organisation relative aux amendements. Nous maintenons la situation actuelle. Nous ne nous interdisons pas d'avoir ce type d'évaluation lors de nos séminaires d'ici à la fin de l'année.

Nous continuons à travailler à la valorisation de notre institution, à la stabilisation de ses financements, à la maîtrise de nos actions afin d'avoir une lisibilité sécurisante pour les uns et pour les autres sur les quatre ans qui viennent.

## LES INÉGALITÉS À L'ÉCOLE

**M. le Président.** Nous avons à débattre aujourd'hui d'un projet d'avis sur *Les inégalités à l'école*, présenté au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication présidée par M. Philippe Da Costa. Le projet d'avis sera présenté par Xavier Nau, rapporteur. Je les salue pour leur travail, ainsi que les administrateurs qui ont collaboré à la rédaction du projet d'avis et du rapport.

Nous continuons à garder l'aspect dématérialisé des rapports, mais nous sommes favorables à en imprimer un certain nombre à destination d'hommes et de femmes souhaitant approfondir et travailler sur des sujets intéressants.

Demain, nous examinerons le projet d'avis *Bilan et perspectives du programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)* ; logement d'un côté et éducation de l'autre, avec les fragilités de notre société actuelle.

L'échec scolaire n'est pas uniquement un échec de parcours individuel, c'est peut-être et d'abord une fragilisation du socle républicain sur lequel se construit notre Nation.

Une de nos réflexions les plus importantes porte sur notre système éducatif qui doit aujourd'hui s'interroger sur sa finalité, l'épanouissement de ses acteurs, et ne pas accepter cette situation d'échec qui amène un sentiment d'exclusion de la part de celles et de ceux qui ne peuvent pas suivre un parcours scolaire performant.

Je demande au Président Da Costa de nous présenter l'enjeu de cet avis, avant d'appeler le rapporteur à la tribune.

**M. Da Costa**, Président de la section de l'éducation, de la culture et de la communication. Chers collègues, c'est avec plaisir que nous présentons ce premier avis. Lorsque nous choisissons ce thème, nous n'imaginions pas que l'emploi et l'école seraient l'une des premières préoccupations des Français en cette rentrée 2011, sans parler d'autres domaines d'actualité.

Il est important de rappeler que, jusqu'au tournant des années 1990, notre système éducatif a été capable d'élever globalement les compétences des savoirs scolaires. Nous assistons à ce tournant depuis une vingtaine d'années. C'est pourquoi il nous est apparu nécessaire de nous interroger sur cette école qui ne parvient plus, ou pas toujours, à diminuer ces inégalités de départ.

Quelques chiffres. Près de 18 % des jeunes sortent chaque année sans diplôme du système scolaire. Les difficultés d'apprentissage sont très tôt installées et repérées dès le début de l'école élémentaire chez 15 % des élèves. Si l'on prend l'enquête Pisa, 100 000 élèves sortent de CM2 sans maîtriser ce fameux triptyque. Sur dix ans, nous voyons les résultats auxquels cela peut nous conduire.

On sait tous ici qu'apprendre est sans doute la base d'une construction citoyenne et la capacité donnée à des enfants de déterminer leur existence. Au-delà du déchiffrage des chiffres et des lettres, c'est bien le déchiffrage de la vie qui est en jeu.

La France offre aujourd'hui une performance éducative décevante ; des clivages territoriaux apparaissent qui viennent aggraver ces inégalités. Vous le disiez, Monsieur le Président, nous avons tenté, à travers le rapport, de nourrir une réflexion qui va au-delà de la thématique des inégalités et qui pose un panorama complet de notre système scolaire et du système de l'école obligatoire.

Pour la section, l'école ne peut pas être dissociée du contexte socio-économique. Des enjeux, comme le rapporteur l'évoquera sans doute tout à l'heure, comme l'éducation prioritaire apparaissent comme des dispositifs charnières auxquels il serait dangereux de renoncer.

Enfin, nous avons la conviction que l'école, le système scolaire possède en son sein des ressources pour atteindre l'objectif de la réussite de tous les élèves. Au cours des vingt dernières années, beaucoup de réformes fondamentales ont été conduites ; leur mise en oeuvre se trouve très souvent compromise par des difficultés de pilotage politique, par le décalage entre l'ambition initiale et la volonté d'aboutir, par certains renoncements et parfois par des contradictions. Sans doute la question de la formation des enseignants sera-t-elle évoquée.

Pour conclure, la conviction que je voudrais partager ici en plénière du CESE, portée par l'ensemble de notre section, est qu'il est urgent de renouer avec une véritable ambition éducative. Dans cette perspective, la base des apprentissages que constitue la scolarité obligatoire a un rôle primordial à tenir. Dans cet esprit, l'État et les collectivités territoriales, qui sont des acteurs majeurs, sont appelés à manifester concrètement cette volonté de faire de l'école républicaine selon les termes mêmes du code de l'éducation la première priorité nationale.

C'est tout le sens des préconisations que Xavier Nau va porter cet après-midi au nom de l'ensemble de la section.

Je veux terminer en le remerciant ainsi que l'ensemble des collègues de la section au-delà de la présence des spécialistes de la question, d'experts de la société civile en général que nous sommes, sans oublier les administrateurs. Les débats ont été très riches et si les constats sont nombreux, ce projet d'avis interroge les stratégies qui ont été mises en place pour lutter contre l'échec scolaire et formule des propositions qui peuvent permettre d'aller vers plus de justice sociale et aux enfants de ce pays de réussir leur vie.

*(Applaudissements)*

## PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

**M. le Président.** Monsieur Nau, je vous donne la parole.

**M. Nau,** rapporteur. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, à l'instar de ce qu'a fait notre Président, je veux remercier l'administration de la section : les administrateurs, le secrétariat pour leur contribution à ce travail, pour leur disponibilité car ils sont su parfaitement s'adapter à un rapporteur souvent en délicatesse avec les délais.

Je veux également remercier les membres de la section. Les débats ont souvent été très vifs et riches. Je crois qu'ils ont largement contribué à la qualité de ce travail. Le Président a su les conduire avec une autorité bonhomme.

Le point de départ de ce projet d'avis provient d'un triple constat. Environ, cent trente mille, cent quarante mille jeunes arrêtent encore aujourd'hui leurs études sans aucun diplôme et nous n'arrivons plus à faire baisser ce chiffre. En dix ans, si nous continuons à ce rythme-là, c'est un million trois cent mille, en vingt ans, ce serait deux millions cinq cent mille.

Or, l'on sait bien aujourd'hui - les chiffres du CEREQ le confirment - que sur le marché de l'emploi, c'est un véritable handicap de n'avoir aucun diplôme. Trois ans après leur sortie d'études, en 2010, 40 % des jeunes sont au chômage quand ils n'ont aucun diplôme alors que ce n'est que 24 % lorsqu'ils ont un CAP ou un BEP et ce n'est seulement - si l'on peut dire - que 15 % s'ils ont un bac professionnel.

Notre société, notre économie ne donnent plus beaucoup de place à ceux qui n'ont pas de diplôme.

L'échec scolaire est catastrophique pour une bonne insertion sociale et professionnelle. Il est catastrophique aussi pour l'épanouissement personnel car derrière tous ces chiffres, ce sont des histoires personnelles qui se jouent. Ce sont des drames souvent pour tous ces jeunes qui ne réussissent pas, qui au contraire intériorisent l'image de perdants que l'école leur renvoie d'eux-mêmes.

Deuxième constat : ces inégalités devant la réussite scolaire sont étroitement corrélées aux inégalités sociales. Neuf enfants de cadres sur dix passent un bac, et souvent un bac général. Seulement la moitié des enfants d'ouvriers obtiennent un bac et en général un bac professionnel.

On retrouve cette inégalité dès l'entrée au cours préparatoire et elle continue tout au long de la scolarité. Seul un quart des enfants d'ouvriers arrive en 6ème sans avoir redoublés alors qu'ils sont plus de 65 % des enfants de cadres, de chefs d'entreprise ou d'enseignants.

Troisième constat : l'école non seulement n'arrive plus à réduire ces inégalités, mais elle les accroît. Ainsi, 15 % des enfants arrivent à l'école en grande difficulté souvent d'apprentissage au cours préparatoire. Philippe Da Costa le rappelait à l'instant, 20 % sortent du système également en grande difficulté (cinq points de plus). Là encore, ce sont les élèves des milieux les moins défavorisés qui pâtissent le plus de cette dégradation.

Le système éducatif ne peut pas tout. Il ne peut pas à lui seul lutter contre les inégalités scolaires. Il ne peut pas à lui seul faire réussir tous les élèves ni réduire les inégalités sociales, mais il a su cependant, en gros jusqu'au tournant des années quatre vingt dix, élever largement le niveau de formation de toute la population, toutes catégories sociales confondues. Il a permis d'améliorer largement le destin social des moins favorisés. Le rapport de la section le montre amplement. Nous avons su le faire.

Pourquoi ne pourrions-nous plus le faire aujourd'hui ? La société d'aujourd'hui a changé, c'est une évidence. Les rythmes sociaux se raccourcissent. La culture du « tout tout de suite » entre en conflit immédiat avec le temps de l'apprentissage qui est lent, progressif. Les attentes vis-à-vis du système éducatif sont nombreuses, souvent éclatées, parfois même contradictoires. Il est urgent et essentiel de le refonder, de le remettre en dynamique de succès et pour cela de lui donner les moyens nécessaires qui ne sont pas tous budgétaires même s'ils le sont aussi.

Les préconisations du présent projet avis, que je ne présente pas toutes ici, voudraient modestement y contribuer.

Première grande piste : faire de l'école obligatoire, en particulier de l'école primaire la priorité des priorités. Cette piste est de bon sens. Il est plus facile et largement moins coûteux de surmonter une difficulté dès qu'elle apparaît, souvent avec succès, plutôt que de lutter sans succès souvent sur des difficultés que l'on a laissé longtemps s'enkyster au point qu'elles deviennent pratiquement hors de portée.

Il faut faire du primaire la priorité de l'Éducation nationale mais la priorité aussi des budgets « éducation » des collectivités territoriales. Les difficultés se manifestent très tôt dès l'école maternelle. On sait l'importance de la scolarisation précoce, celle de l'acquisition du langage. Une étude relativement récente du ministère montre qu'une scolarisation précoce présente un aspect positif sur la scolarité future, notamment pour les enfants de milieux défavorisés ou issus de l'immigration.

La scolarité à cet âge n'est sûrement pas la solution unique, tout dépend de l'évolution de l'enfant, de l'équipement des structures d'accueil, de la formation des personnels qui accueillent.

Les débats ont été très vifs dans la section sur ce sujet, preuve, s'il en est, que la question n'est pas facile. Vous avez, dans le cahier des amendements, le texte final qui note bien qu'il n'y a peut-être pas eu consensus, mais qu'en tout état de cause, ce qui nous a paru à tous très important, et indépendamment du budget des familles, c'est que le choix puisse être offert à toutes les familles de permettre à l'enfant d'être dans les structures d'accueil les plus adaptées et permettant de le socialiser le mieux possible.

Les passages de la maternelle au cours préparatoire, du CM2 à la classe de sixième sont des moments délicats, souvent de fragilité pour les élèves qui réussissent moins.

Le projet d'avis recommande d'apporter une attention particulièrement vigilante sur ces moments de passage et d'améliorer cette liaison entre les cycles pour les enfants en favorisant le travail des personnels qui exercent dans les classes concernées. Il faut qu'ils aient le temps de se voir, que les structures leur permettent de travailler en commun, que chacun puisse découvrir le travail qui se fait dans le cycle dans lequel il n'est pas lui-même.

Sans détailler chacune des préconisations, il est clair que la présence de maîtres supplémentaires permettrait de prendre à part un élève dès lors que la difficulté se manifeste - souvent pour peu de temps - ce que le maître seul dans sa classe ne peut pas faire. C'est ce qu'on observe par exemple en Finlande, pays souvent cité en exemple, mais sans en tirer toutes les conséquences.

Les communes ont un rôle majeur à jouer dans cette priorité donnée à l'école primaire. Il faut que les ATSEM (Agents territoriaux spécialisés dans les écoles maternelles) soient en nombre suffisant. Il faudrait avoir la possibilité de réviser les leçons le soir quand on ne peut pas le faire facilement chez soi.

Tout cela demande de l'argent et donc relève de choix politiques. Toutes les communes n'ont pas le même potentiel fiscal. Le projet d'avis préconise d'y consacrer une part de la Dotation de solidarité urbaine (DSU), qui pourrait être fléchée à cet égard.

Deuxième grande piste : le métier d'enseignant et d'abord la formation initiale. Le projet d'avis parle aussi de la formation continue. Pour être bref, je n'en parlerai pas à cette tribune.

Sa réforme actuelle présente deux inconvénients majeurs.

Premièrement, pour les raisons budgétaires que l'on connaît notamment dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le nouvel enseignant sitôt obtenu son concours est mis directement en responsabilité à temps plein devant ses élèves alors qu'il bénéficiait par le passé d'une année de stage encadré. Les quelques mesures décidées en urgence pour remédier à cette déficience relèvent plus de la technique de la rustine.

Deuxièmement, l'entrée dans le métier se fait aujourd'hui au niveau master, ce qui participe de l'élévation générale du niveau de la population et c'est une bonne chose.

En cas d'échec au concours de recrutement, l'étudiant, qui a suivi un master d'enseignement (le seul master qui prépare aux métiers de l'enseignement, qui prévoit des stages, une formation pédagogique, théorique et pratique) se trouve fort démuné pour monnayer un master d'enseignement dans d'autres métiers ou d'autres voies professionnelles.

Résultat : bien des étudiants préfèrent choisir un master disciplinaire de mathématiques, de chimie, de physique, que sais-je encore, de telles sortes que, s'ils ratent le concours, ils puissent facilement se réorienter sur le marché du travail. Mais, en cas de succès au concours, ils n'ont pas suivi une formation qui les prépare au métier qu'ils vont finalement exercer.

Il faut donc remettre à plat cette réforme et notamment l'articulation du master et du concours de recrutement, la place des stages dans la formation. On ne peut accepter que de nouveaux enseignants, même munis d'un haut niveau universitaire, soient mis seuls devant leur classe sans formation : autant dire que, pour conduire une voiture, il suffirait de connaître le code de la route. Dans l'enseignement aussi, la conduite accompagnée a du bon.

Enfin, il faudra bien un jour modifier la définition du service des enseignants, aujourd'hui mesuré par leurs seules heures de cours, pour aller vite.

Les besoins de l'enseignement et les tâches des enseignants se sont considérablement diversifiés au fur et à mesure du temps, au fur et à mesure des réformes successives qu'a voulues le ministère, sans que cela soit pris en compte dans leur temps de service, sinon parfois sous forme d'heures supplémentaires.

Le projet d'avis recommande non seulement de modifier cela, mais du coup de permettre ainsi que le service des uns et des autres puissent varier au sein de l'équipe pédagogique : pilotage de projets, accompagnement des débutants, lien entre les cycles, etc. Voilà de quoi reconnaître la diversité de leurs tâches et leur permettre surtout de s'accomplir dans de bonnes conditions.

Troisième piste : l'éducation prioritaire.

L'idée de Zones d'éducation prioritaires (ZEP) remonte à M. Savary. Cela fait une trentaine d'années maintenant. L'idée était de donner plus à ceux qui avaient moins au départ et de fonctionner dans le cadre d'une politique territoriale d'ensemble, mettant en synergie l'ensemble des partenaires locaux.

L'élan s'est arrêté très rapidement, à l'arrivée du ministère Chevènement et il a fallu attendre une relance avec le ministère Jospin, en 1990, mais là encore pour peu de temps.

À la fin des années 1990, le ministère a mis l'accent sur les établissements, plus que sur les territoires. L'éducation prioritaire est devenue « scolaro-centrée », mais sans qu'il y ait un grand élan. Il a fallu attendre 2005, avec les violences urbaines, pour que l'éducation prioritaire soit relancée.

On assiste aujourd'hui à une inflexion notable de cette politique. Il s'agit plus de sortir des élèves plus motivés, qui réussissent mieux, de les sortir des établissements dans lesquels ils sont, qui sont difficiles, pour leur offrir un meilleur parcours. Ce sont les Cordées de la réussite, les internats d'excellence et, aujourd'hui, le programme CLAIR (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), qui est devenu programme ECLAIR, en incluant les écoles, preuve s'il en est que, dès le point de départ, on ne voyait pas que l'école était prioritaire.

En exfiltrant les bons élèves ou les élèves motivés, on renforce dans leurs établissements d'origine le sentiment d'abandon.

Au total, une très grande diversité de dispositifs, une vision quelque peu brouillée de ce qui est aujourd'hui l'éducation prioritaire, peu ou prou, ce sont 20 % des établissements ou des élèves qui sont concernés, à un titre ou à un autre par de tels dispositifs, du coup, avec un saupoudrage des moyens bien peu efficaces.

La moyenne par exemple par classe est de 22,4 élèves dans les établissements dits RAR (Réseau ambition réussite). Elle est de vingt-quatre élèves dans les établissements « normaux ». Même pas deux élèves de différence par classe, c'est absolument peu significatif.

Pour revenir sur une éducation prioritaire ambitieuse, trois préconisations principales.

La première est de re-territorialiser l'éducation prioritaire. Elle ne peut consister à extraire certains élèves et l'école ne peut seule résoudre les défis qu'elle a à affronter. C'est bien avec l'ensemble des acteurs qu'il faut agir : des acteurs locaux, des responsables territoriaux, des associations, des travailleurs sociaux. C'est comme cela aussi que le lien avec les parents de ces élèves pourra être restauré. Rien d'efficace ni de durable ne peut se faire en dispersant les forces. Je ne peux que faire écho ici au projet d'avis qui sera présenté demain et à ce qui est dit des projets éducatifs locaux.

Deuxième préconisation : concentrer les moyens. Le saupoudrage coûte cher sans donner de résultat. En tenant compte de ce que je dirai tout à l'heure sur la question de la carte scolaire, il faut réduire le périmètre de l'éducation prioritaire, le faire passer de 20 à 5 %, mais là il faut aussi « mettre le paquet ».

« Mettre le paquet » signifie réduire significativement le nombre d'élèves par classe, non pas de un ou deux, mais passer à quinze. Cela veut dire distribuer des postes en plus, là encore pour reprendre les élèves dès qu'il le faut avant qu'ils ne sombrent dans l'échec. Cela veut dire donner du temps à l'équipe pour qu'elle puisse réfléchir aux meilleurs dispositifs qui conviennent à ces élèves, etc.

Cela peut coûter cher ? Oui. Rappelons d'abord qu'il est beaucoup moins coûteux de traiter la difficulté avant même qu'elle prenne de l'ampleur plutôt que d'en payer les dégâts plus tard, les dégâts sociaux notamment.

Ajoutons qu'il s'agit de faire cela sur un nombre concentré d'établissements et que cela peut même se faire à budget constant.

Après tout, l'on peut augmenter d'une fraction d'élèves par classe dans 95 % des classes pour diminuer très sensiblement dans les 5 % qui restent.

Enfin, l'expérience montre que donner les moyens nécessaires, notamment en temps et en accompagnement, donne des résultats tangibles. Ajoutons enfin, et je suis ici la Cour des Comptes, que l'éducation prioritaire aujourd'hui ne coûte peut-être pas si cher. Non pas qu'il faille s'en satisfaire, mais si l'on regarde bien, on observe que sont nommés en général des maîtres débutants, des remplaçants, des personnes qui ont un statut précaire, bref, qui sont payés dans le début de la grille alors que dans les autres établissements, ce sont des maîtres titulaires, certifiés et souvent en milieu, voire en fin de carrière. Si vous convertissez les postes en euros, vous vous apercevez que les établissements d'éducation prioritaire, en euros, coûtent souvent moins cher que les établissements qui ne sont pas d'éducation prioritaire. Il faut donc mettre le paquet, y compris en euros et en postes, dans l'éducation prioritaire.

Troisièmement, permettre la pérennité des équipes. Dans trop d'établissements des zones sensibles, le premier souhait des personnels c'est de les quitter. Du coup, ce sont des débutants, des remplaçants, des personnes qui ont peu d'expérience et qui n'ont pas des conditions de travail correctes ni de sécurité pour l'avenir qui doivent enseigner à des élèves qui, eux-mêmes, feront partie des cohortes de précaires. Pour le dire sous forme de boutade, il n'est pas normal que l'élève de troisième, après quatre ans de scolarité dans le collège, soit souvent le plus ancien de l'établissement, adultes compris - c'est souvent le cas. Il faut donc revoir les règles actuelles de nomination, par exemple en permettant à des personnels volontaires et expérimentés d'y être affectés pendant un nombre déterminé d'années, en leur offrant l'assurance qu'à l'issue de ce temps, ils pourront revenir dans leur établissement d'origine. Il faut surtout donner à ces personnels du temps plutôt qu'une prime, comme c'est le cas aujourd'hui, comme prix de la désespérance ou de la déprime.

Il s'agit de donner à des équipes solides les moyens de fonctionner et d'assurer ainsi la mission qui leur est confiée là comme ailleurs sur le territoire national.

Quatrième piste : l'organisation territoriale de l'Éducation nationale.

À vrai dire, l'éducation prioritaire fait partie de cette piste, mais j'ai voulu en faire une piste à elle seule tant elle est importante. Le projet d'avis préconise de mieux articuler un pilotage national fort et l'autonomie plus grande des équipes pédagogiques. Le conseil pédagogique, le conseil des maîtres en premier degré, peut constituer le moteur, la cheville ouvrière du projet d'établissement sur la base des orientations définies par le conseil d'administration ou le conseil d'école, les rythmes scolaires, l'organisation pédagogique de l'établissement, les méthodes pédagogiques, l'adaptation de l'enseignement aux besoins des élèves qui sont scolarisés, les échanges de bonnes pratiques, le pilotage de l'évolution de socles communs, etc.. Le champ est large de ce qui peut entrer dans son champ de compétences, sous l'impulsion du chef d'établissement, du directeur d'école, pour améliorer l'efficacité de l'enseignement. Les textes réglementaires doivent être adaptés à cet effet, y compris pour l'enseignement privé sous

contrat, associé au service public, qui doit, lui aussi, accorder une telle place à un tel conseil pédagogique.

Cela ne peut se faire sans une régulation forte de l'autorité académique, inspecteur d'académie dans le 1er degré, recteur dans les collèges, car il ne s'agit pas d'arriver ici à des établissements d'excellence ou à des établissements de moindre vitesse, il s'agit simplement de diversifier les moyens d'arriver partout au même résultat : la réussite de tous les élèves.

Il faut donc, et c'est que le projet d'avis recommande, que cette autonomie accrue dans les projets d'établissement donne lieu à agrément de l'autorité académique. Il faut que l'obligation d'évaluer soit incluse d'emblée dans la conception du projet. Il faut que l'autorité académique soit garante de l'égalité de l'offre d'enseignement sur le territoire. C'est ici qu'il faut parler de la question de la carte scolaire et de l'exigence de mixité sociale. La mixité sociale a deux vertus, la première étant sociétale. L'école a toujours eu comme mission de contribuer à la socialisation des jeunes, de leur apprendre à vivre ensemble. La découverte de la différence ne s'apprend pas intellectuellement ; ce n'est pas une connaissance que l'enseignant amènerait à l'élève, c'est une découverte qu'il fait en vivant ensemble ; le rôle de l'école est justement d'aider les jeunes à comprendre ce qu'ils vivent ensemble et à s'en enrichir. Nos sociétés, au contraire, sont de plus en plus minées par la recherche de l'entre soi, la peur de l'autre, la difficulté à accepter la différence, sauf lorsqu'on est tenu à bonne distance. L'école, ce n'est pas étonnant, reproduit cela.

On voit bien que la géographie des établissements est à l'image de celle de l'habitat, notamment dans les grandes agglomérations ; les catégories sociales plus favorisées, plus initiées, ont vite su contourner la carte scolaire de multiples façons et se retrouver dans les mêmes établissements, plus cotés, tandis que les autres restent cantonnés dans leur établissement d'affectation. Pour arriver au résultat que l'on sait et à la géographie scolaire que l'on connaît. La récente libéralisation de la carte scolaire n'a fait qu'accentuer cette situation. Mais la mixité sociale a également une vertu pédagogique. C'est une fausse bonne idée, bien que largement répandue, que mettre son enfant dans une bonne classe ne peut que le faire progresser plus et l'on ne peut blâmer les parents qui souhaitent donner le meilleur pour leurs enfants. Mais toutes les études montrent que l'hétérogénéité des classes, à condition que la pédagogie soit adaptée et je ne reviens pas ici sur la formation des enseignants, est un puissant facteur de réussite de l'ensemble des élèves et de chacun d'eux.

Les pays qui réussissent le mieux aux évaluations internationales, que l'on appelle PISA, sont également ceux dont les établissements et les classes sont les moins socialement clivés. On n'a pas attendu les études d'experts pour savoir qu'un élève qui a compris explique souvent mieux à ses camarades de classe ce qu'il vient de comprendre que le professeur. Bien expliquer à ses camarades de classe, c'est renforcer ce que l'on vient de comprendre. Pas étonnant que cette hétérogénéité renforce pour les meilleurs leurs acquisitions et aide les moins bons à mieux comprendre. Pour le dire autrement, l'hétérogénéité sociale, dont on sait qu'elle est aussi scolaire, est un puissant facteur de progression pour chacun et pour l'ensemble. Vertus sociétales et vertus pédagogiques, il serait

dommageable que le pays se prive de la mixité sociale à l'école, il faut donc la restaurer dans les établissements. Pour cela, le projet d'avis préconise plusieurs mesures selon le principe qu'une régulation forte est nécessaire à cet égard.

Restaurer une offre scolaire de qualité sur tout le territoire : la qualité des bâtiments, l'offre en termes d'options, la rapidité des remplacements en cas d'absence, bref, autant d'éléments parmi bien d'autres qui font souvent la qualité de l'enseignement dans un établissement. Tout cela doit être équitablement réparti et ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Redécouper la carte scolaire pour qu'elle tienne compte à la fois de la géographie de l'habitat et de l'exigence de mixité.

Décider qu'une part significative de la dotation budgétaire des établissements, et pas seulement en postes, soit fonction de la mixité sociale de la population qu'ils scolarisent et cela peut même se faire à somme nulle. Un établissement qui scolarise des populations plus défavorisées bénéficiera ainsi d'une notation majorée, il pourra maintenir un meilleur niveau de scolarité et conserver une offre attractive. En sens inverse, un établissement qui aurait tendance à trier ses élèves n'aura pas besoin d'autant de moyens pour les faire réussir. Cela doit contribuer à rendre sans objet les conduites d'évitement de la part des familles, et ainsi, l'ensemble des établissements quel que soit leur statut, public ou privé sous contrat, sera fortement incité à prendre leur part aux efforts de mixité sociale.

Pour conclure, l'Éducation nationale a besoin d'un pilotage politique constant et tenace. Opiniâtre même, pourrait-on dire. La réforme n'est qu'un moyen au service d'une politique publique et le sens de cette politique doit être clairement visible et compris de tous. C'est loin d'être toujours le cas. Une bonne réforme est une réforme concertée, acceptée, expérimentée, puis généralisée et mise en œuvre avec les moyens nécessaires.

Le système éducatif se déroule selon un temps relativement long. Depuis l'entrée en CP d'un enfant jusqu'à sa sortie de l'école obligatoire en 3<sup>ème</sup>, c'est un cycle de neuf ans. Or, la temporalité politique et médiatique vient souvent en contradiction avec ce temps long.

On demande à une réforme de se déployer immédiatement, de permettre d'obtenir des résultats à brève échéance, souvent sans les moyens nécessaires, et les réformes se télescopent au point que leur sens est perdu.

Pour le dire autrement, l'application d'une réforme ne doit pas débiter avant que soit pris le temps de la formation des personnels, que les outils nécessaires soient développés. Lorsque tous les moyens (dotations, formations, outils, etc.) ne peuvent pas être mis en œuvre sur l'ensemble du territoire tout de suite, le projet d'avis préconise une mise en œuvre progressive, mais bien conduite, plutôt qu'une application immédiate, mais au rabais, sur l'ensemble du territoire.

L'émergence scolaire d'une élite, mes chers collègues, n'est pas contradictoire, tant s'en faut, avec la réussite de tous. Faire réussir à l'école chaque enfant, chaque jeune et lui permettre de s'insérer ensuite socialement et professionnellement dans de bonnes conditions, c'est l'ambition éducative de notre pays, vaste ambition sans aucun doute, mais qui justifie que l'on en fasse une priorité majeure.

Pour parodier le grand philosophe Kant, nous le devons, donc nous le pouvons.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci, Monsieur le rapporteur. Je salue toutes celles et ceux qui nous ont fait l'amitié d'assister à votre présentation puisqu'il y a des représentants de parents d'élèves, de collègues, dans la tribune, les représentants des familles aussi et je m'en réjouis.

La parole est maintenant aux représentants des groupes.

## **DISCUSSION GÉNÉRALE**

**M. le Président.** La parole est à M. Grosset, au nom du groupe de l'UNSA.

### *UNSA - M. Grosset*

**M. Grosset.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, nos remarques et notre avis vont bien sûr recouper beaucoup des problèmes abordés à l'instant par le rapporteur dont je salue le travail.

L'UNSA considère que le sujet des inégalités à l'école est une question centrale pour toute la société, qui déjà traverse les futures échéances électorales, cela ne nous a pas échappé.

L'UNSA partage le constat que l'échec scolaire est étroitement lié à l'origine sociale des élèves. L'origine sociale détermine souvent le lieu d'habitation, le choix de l'établissement ; ce qui, dans le jargon administratif, s'appelle la carte scolaire avec tous les débats autour de cette notion.

S'ajoutent aussi à ces inégalités des phénomènes de discrimination qui excluent encore un peu plus des milliers de jeunes du système éducatif. Ces questions ne sont pas nouvelles. Jusque dans les années 90, le système éducatif français contribuait à corriger ces inégalités par l'école. Ce phénomène, à partir des années 1990, s'inverse, les inégalités sont renforcées par l'école elle-même.

L'UNSA considère qu'un certain nombre d'erreurs d'orientation, voire de fautes graves concernant le système éducatif, méritent d'être relevées :

- des réformes fondamentales inabouties concernant l'éducation prioritaire et le socle commun de connaissances et de compétences ;

- une orientation scolaire en difficulté qui reproduit souvent les inégalités ;
- une baisse des moyens drastiques illustrée par le slogan, la fameuse règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ;
- et enfin l'absence depuis trois ans de toute formation réelle des enseignants, enseigner ne serait pas un métier.

Nous constatons d'ailleurs qu'ensuite, dans le monde du travail, 15 % des salariés sont victimes d'illettrisme. Le projet d'avis a le mérite, dans des termes peut-être plus modérés, de traiter ce constat, de proposer des préconisations qui, si elles étaient mises en place, devraient améliorer le système éducatif afin de permettre à chaque élève d'atteindre un socle commun de connaissances et de compétences, l'école républicaine jouerait son rôle.

C'est pourquoi le groupe de l'UNSA exprimera d'emblée son accord global avec l'analyse et les préconisations du projet d'avis qui est aujourd'hui soumis au Conseil. Chacun sait bien qu'à un moment donné, des discussions plus poussées et pas seulement plus techniques, mais politiques, devraient être organisées entre les pouvoirs publics et les différents acteurs du système éducatif. Il faut donc en rester à l'essentiel.

L'UNSA considère que l'état des lieux dressé par le projet d'avis est globalement juste. De même, l'UNSA approuve dans l'ensemble les préconisations qu'il formule. Il faut être clair : le système éducatif français porte encore les stigmates du lycée napoléonien dont témoignent encore les nominations des classes de la « sixième » à la « terminale ».

Or, les lignes de partage ont changé. Il y a aujourd'hui trois temps dans la formation :

- celui de la formation initiale obligatoire, celle du socle commun de compétences et de connaissances, allant de l'école maternelle - dont le projet d'avis souligne l'importance du rôle, en particulier pour les 2-3 ans -, à la fin de la classe de troisième ;
- celui de la formation initiale diversifiée avec une finalité d'insertion professionnelle immédiate pour le baccalauréat professionnel, sans que cela exclut la poursuite d'études à partir de celui-ci ; avec une poursuite d'études dans tous les cas pour les formations générales et technologiques, jusqu'à un niveau qui devient aujourd'hui celui de la licence, qu'elle soit générale ou professionnelle ;
- celui de la formation continue, de l'éducation permanente, voire éducation récurrente qui, au minimum, doit s'appuyer sur les compétences et connaissances relevant du socle commun.

Nous ne sommes plus dans le couple formation initiale/formation continue qu'esquissaient les accords de juillet 1970 et la loi de 1971. Il faut résolument passer à la conception d'une société éducative rendant possible pour tous, avec un souci de justice sociale, l'éducation et la formation tout au long de la vie.

C'est à juste titre que le projet d'avis insiste, dans la lutte contre les inégalités, sur l'importance du socle commun, cette éducation fondamentale au sens étymologique, au sens fort du terme.

Je dirai également notre accord profond sur deux points. Le premier est la question centrale de la formation des enseignants. Le diagnostic est posé. Le projet d'avis fait, comme l'UNSA, le choix d'affirmer qu'enseigner est un métier et qu'un métier s'apprend. Là aussi, il est grand temps de le rectifier.

Le second point est celui des territoires. Signataire de « l'appel de Bobigny » avec d'autres syndicats, associations et le réseaux des villes éducatrices, l'UNSA estime indispensable que se développent dans le respects des missions et des compétences de chacun des synergies entre les structures de formation, les collectivités, mais aussi tout ce que peut apporter l'éducation informelle, notamment au travers de l'éducation populaire. Cela implique la correction des inégalités territoriales. Dans une société de l'éducation tout au long de la vie, le pays a besoin de territoires apprenants.

L'UNSA, vous l'avez compris, votera le projet d'avis.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** La parole est à M. Michel, au nom du groupe de la CGT.

### *CGT - M. Michel*

**M. Michel.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, cher Xavier, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, le groupe de la CGT partage la lucidité du constat, la pertinence de l'analyse et l'audace de certaines préconisations.

Vous l'avez dit, Monsieur le rapporteur, malgré les discours sur la réussite de tous, l'école républicaine est en panne. La ségrégation scolaire augmente en lien avec les ségrégations urbaines, mais aussi dans certaines zones rurales.

L'école n'est plus en réalité la première priorité nationale. La baisse de la dépense intérieure d'éducation en pourcentage du PIB dans la décennie 2000, ainsi que les diminutions drastiques de postes - on a perdu 70 000 emplois au total depuis 2007 et cela se poursuit malheureusement aujourd'hui - pèsent sur la capacité du système scolaire à faire réussir tous les jeunes.

Le projet d'avis de ce point de vue aurait pu préconiser la création d'emplois nécessaires. A-t-on bien mesuré la dégradation du service public et le désarroi de la communauté scolaire ?

Les enseignants sont face à des injonctions contradictoires. On empile les réformes. Avant que l'une aboutisse, on passe à une autre. On n'a pas eu le temps, on n'a pas pris le soin d'évaluer. On demande aux enseignants de faire réussir tout le monde, mais en même temps, on maintient un système méritocratique qui n'est pas assez à l'écoute des rythmes et des décalages d'acquisition des élèves. Du coup, tout cela génère plus d'inégalités.

Il faut donc relever le défi et il est sans précédents. Nous avons besoin d'une réforme pour la réussite de toutes et de tous et surtout pour que la société retrouve confiance en l'école. Les inégalités scolaires croissantes alimentent les inégalités sociales d'accès à l'emploi et conduisent au blocage de l'ascenseur social.

Nous devons donc changer de philosophie générale, passer de l'inégalité des chances (qu'il faut laisser au casino selon Éric Favet !) à l'égalité des droits car l'égalité des chances est souvent une fiction de l'égalité.

Parmi toutes les préconisations, j'insisterai sur six d'entre elles.

D'abord, et cela a fait débat dans la section, le groupe de la CGT est très nettement favorable à une scolarisation dès deux à trois ans, particulièrement utile pour les enfants en milieu défavorisé. Nous préconisons l'effectivité du droit à cette scolarisation.

L'éducation prioritaire doit être fondée. Cela passe par des réductions réelles d'effectifs dans les classes, par des postes supplémentaires pour mieux suivre les élèves en difficulté, des mesures incitatives pour les enseignants les plus expérimentés afin qu'ils puissent enseigner dans les zones prioritaires.

La suppression de la carte scolaire, on l'a vu, a des effets délétères. Elle doit donc être remise en place, pas sur les formes anciennes, mais sur de larges bassins d'emploi afin que l'on puisse répartir toutes les options sur l'ensemble des établissements, des collèges, et avec une dotation majorée pour les collèges accueillant une population plus défavorisée.

Il faut donc supprimer la concurrence entre les établissements car cela ne produit rien de bon en termes d'égalité, et rétablir un peu de mixité sociale, et même beaucoup là où il n'y en a plus du tout.

La formation au métier d'enseignant doit être repensée. Il n'est plus possible d'envoyer au « casse-pipe » les jeunes enseignants. Cela les décourage, les déprime, vous l'avez très bien dit, et certains d'entre eux, très vite, essaient de sortir du métier parce qu'ils n'en peuvent plus.

La CGT propose, de ce point de vue, de recruter à Bac+3, puis de proposer deux années de formation ; mais de la vraie formation, avec de vraies mises en situation de stage avec des professeurs chevronnés, en apprenant à travailler en équipe, à développer des pédagogies différenciées et mettre fin à l'emploi précaire. Savez-vous qu'il y a encore aujourd'hui à l'école - en plus des contractuels - des enseignants qui sont maîtres auxiliaires depuis plus de dix ans, voire quinze ans ? Cela ne peut plus durer. L'Éducation nationale est devenue une entreprise de travail temporaire, ou plutôt, de travail précaire.

Enfin, l'autonomie des établissements doit être développée, certes, mais dans le cadre de l'unité du service public. De ce point de vue, nous craignons beaucoup la tendance actuelle qui consiste à vouloir transformer les chefs d'établissement en chefs d'entreprise. Ce n'est pas ainsi que l'on va mobiliser les équipes pédagogiques, faire un vrai travail d'équipe et faire en sorte que chacun se sente partie prenante du travail en commun. On a besoin de cela pour donner confiance aux familles, aux jeunes et aux personnels.

Enfin, il est décisif que la réforme soit acceptée par la société. On ne peut pas continuer à empiler des réformes, surtout quand certaines ne sont pas terminées.

Je terminerai par deux idées qui nous paraissent très importantes. Nous plaignons pour que l'éducation des sens à l'école via l'enseignement artistique ne soit plus réduite à la portion congrue. Il faut permettre à chacun de développer son imaginaire et sa créativité. Et si l'on pouvait aussi améliorer la réflexion pour contrer tous les stéréotypes et toutes les discriminations à l'école, ce ne serait pas mal. D'ailleurs, si le ministre nous avait fait le plaisir de sa présence, cela aurait été encore bien mieux car votre projet d'avis, Monsieur le rapporteur, comporte de très bonnes propositions et l'on aimerait qu'elles soient réellement mises en œuvre. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mlle Gratacos, au nom du groupe des associations.

### *Associations - Mlle Gratacos*

**Mlle Gratacos.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, les travaux conduits par notre rapporteur décrivent parfaitement la situation ambivalente du système éducatif de notre pays.

Si l'école a réussi dans un certain nombre de domaines qui ne sont pas contestables, force est de constater que, depuis une quinzaine d'années maintenant, elle fait du sur place et ne parvient plus à remplir un certain nombre de missions qui lui sont confiées.

Alors que notre école semble aujourd'hui être essentiellement construite pour tirer les meilleurs vers le haut, pour élever le plafond, et ce, au prix d'un tri social et culturel, ce projet d'avis formule une série de recommandations ambitieuses auxquelles le groupe des associations souscrit pleinement.

Elles nous semblent en effet à même de renverser la perspective, c'est-à-dire de construire un système qui élève la base de tous et ce, au service d'un double bénéfice, car contrairement aux idées reçues, nous n'avons pas à choisir entre justice sociale et excellence. Bien au contraire, les systèmes scolaires qui combattent le plus énergiquement l'échec scolaire se révèlent également être les plus efficaces.

Le groupe des associations approuve donc l'ensemble des orientations proposées dans ce projet d'avis. Je ne reviendrai ici que sur trois d'entre elles, non pas pour signifier par là même un quelconque caractère prioritaire, mais bien pour approfondir les positions du groupe des associations sur ces points.

Pour assurer la réussite de tous, le projet d'avis insiste sur la nécessité de conforter l'école maternelle dans sa mission et de favoriser la socialisation des deux-trois ans. Le groupe des associations soutient, bien sûr, pleinement cette proposition, mais souhaite rappeler que, au-delà, il plaide plus largement pour la construction d'une véritable politique publique de la petite enfance, présente sur tout le territoire, et qui permette également de relier les différentes formes d'accueil et de garde et la maternelle.

Beaucoup de choses se jouent, en effet, dès la petite enfance, notamment l'accès au langage et à la communication, et les inégalités se développent très tôt. Il est donc impératif d'investir là.

Deuxième point : prenant acte des limites et du flou qui entourent l'actuel socle commun de connaissances et de compétences, le projet d'avis suggère de le finaliser en déterminant de façon plus cohérente les objectifs d'apprentissage à l'école et au collège.

Le groupe des associations juge effectivement indispensable, au vu de son caractère fourre-tout, de travailler et de resserrer les éléments de ce socle, et en appelle à un véritable débat qui nous invite à réfléchir ensemble sur ce qu'il faut savoir à l'école. Car penser une école de la scolarité obligatoire nécessite, en effet, d'en faire évoluer tant les contenus que les structures.

Enfin, le groupe des associations est pleinement en accord avec l'impérieuse nécessité -mise en avant dans le projet d'avis- de reconstruire la formation des enseignants, mais aussi celle conjointe de l'ensemble des personnels dont le nombre ne peut par ailleurs, on l'a dit, continuer à diminuer sans porter un grave préjudice à la qualité de l'éducation.

Nous souhaitons ici ajouter une piste aux éléments avancés en matière de formation ; il nous semble essentiel d'apprendre aux enseignants à travailler avec l'ensemble des acteurs éducatifs d'un territoire, notamment, au-delà des collectivités territoriales, avec les partenaires associatifs.

Ceux-ci sont en effet nombreux à intervenir dans le champ scolaire et périscolaire, mais restent encore trop peu associés aux projets éducatifs et pédagogiques. Or, travailler ensemble s'apprend, s'acquiert et s'entretient.

En conclusion, le groupe des associations souhaite remercier le rapporteur pour la grande qualité des travaux réalisés. Il souhaite que ce projet d'avis participe de la construction du nécessaire consensus auquel notre pays doit aboutir si nous souhaitons demain une école qui rassemble et non une école qui trie.

Vous l'aurez compris, le groupe des associations votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Peres, au nom du groupe Force ouvrière.

***Force ouvrière - M. Peres***

**M. Peres.** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes Chers collègues, le groupe FO tient à saluer le travail de la section et le sens de l'écoute qui a prévalu tout au long des débats. Si FO appelle à la plus grande prudence quant aux conclusions trop souvent hâtives qui découlent des comparaisons internationales, elle fait en revanche le constat d'une difficulté croissante de notre système scolaire à réduire les inégalités scolaires.

Attachée à la défense de l'école publique, laïque et républicaine, Force ouvrière ne peut que souscrire à l'exigence formulée par le projet d'avis de renouer avec une véritable ambition éducative et de faire de la lutte contre les inégalités scolaires la première priorité nationale.

Aussi, Force ouvrière partage pleinement certaines préconisations développées dans le présent projet d'avis. Parmi celles-ci : le maintien d'une exigence d'égalité des établissements sur le territoire national ; la réduction des effectifs par classe ; la défense de l'école maternelle pour mieux prévenir les difficultés scolaires ; l'amélioration des relations entre l'école et les parents.

Elle se félicite que le projet d'avis préconise le renforcement de la formation des enseignants et l'exigence d'une meilleure reconnaissance de leur métier, des politiques qui font cruellement défaut.

Force ouvrière appuie la recommandation du maintien de la carte scolaire présentée comme une mesure de justice sociale, la libéralisation de celle-ci à renforcer les inégalités et faire reculer une mixité sociale déjà mise à mal.

En revanche, Force ouvrière demeure critique à l'égard d'une ambition pédagogique basée sur un socle commun des connaissances et des compétences, une orientation qui risque fort de conduire à une impasse pédagogique au bout de laquelle la réussite de certains élèves se limiterait aux contours d'un ensemble de savoirs dits « de base » et de compétences supposées transversales.

Critiques également à l'idée d'une action systématique contre le redoublement. Force ouvrière dénonce une approche qui conduit à ce que la répartition des dotations globales horaires se fasse au profit des établissements qui ont placé la baisse des redoublements comme un objectif de gestion.

En cette rentrée scolaire 2011, il n'est pas concevable que des enfants redoublants n'aient pas été acceptés dans l'école de la République faute de les avoir prévus dans les effectifs des classes comme ce fut le cas dans quelques académies.

Plus encore, Force ouvrière ne partage pas l'analyse qui consiste d'emblée à considérer que les marges financières en matière éducative sont réduites si l'on ne veut pas accroître abusivement les dépenses publiques. Il est inadmissible qu'au motif de la maîtrise des dépenses, des établissements refusent l'accès à la cantine scolaire aux élèves dont l'un des parents est demandeur d'emploi. La lutte contre les inégalités scolaires ne doit pas souffrir des coupes draconiennes dans les dépenses publiques ni des suppressions massives des postes de fonctionnaires et de classes décidées dans le cadre de la RGPP.

Comment ne pas dénoncer en cette rentrée les seize mille postes supprimés à l'Éducation nationale, les quatorze mille autres programmées en 2012, les suppressions de mille cinq cents classes dans le primaire ? Et que dire des réformes successives qui n'ont aucunement permis le recul des inégalités, mais ont au contraire appuyé le désengagement de la puissance publique ? Des choix qui ne font que rajouter aux difficultés existantes. Il y a urgence à ce que soit mis fin à ce gâchis.

La réforme, selon Force ouvrière, doit parvenir à conforter le système éducatif pour permettre à chacun de réussir sans pour autant qu'elle se double d'une remise en cause des missions des personnels et, plus grave encore, d'une mise en concurrence des établissements et des élèves.

En tout état de cause, pour Force ouvrière, il est indispensable de poser comme préalable à toute nouvelle réforme du système éducatif le respect du cadre national comme garant de l'unité de l'école de la République.

Aussi, dans ces conditions, et tout en saluant à nouveau le travail accompli, le groupe FO s'abstiendra lors du vote.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Duprez, au nom du groupe des entreprises.

### *Entreprises - Mme Duprez*

**Mme Duprez.** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et Chers collègues, le grand mérite de ce projet d'avis est d'avoir bien identifié que les inégalités constatées au collège et tout au long de leur cursus trouvent leur origine dès la maternelle et à l'école primaire et qu'il est plus efficace et moins coûteux pour la société d'essayer de les compenser dès le départ.

Il démontre dans son ensemble que la grande complexité du sujet dépasse la question des seuls moyens matériels. Compte tenu des contraintes budgétaires qui se posent et des sommes en jeu, il faudrait que les réductions d'effectif par classe proposées s'effectuent à budget constant, c'est-à-dire en diminuant les effectifs des établissements situés dans des zones prioritaires sans hésiter à augmenter les effectifs des autres établissements.

D'autant que sur de longues périodes, comme entre 1980 et 2009, la chute des effectifs d'élèves dans le premier degré (moins six cents cinquante mille) accompagnée d'un maintien peu ou prou des effectifs d'enseignants ne s'est pas traduite par une amélioration de la performance de notre système éducatif.

Les pédagogies utilisées peuvent être différenciées pour gérer l'hétérogénéité des élèves si l'on ne veut pas laisser de jeunes talents au bord de la route ni laisser certains jeunes débiter leur vie par un sentiment d'échec ou de mise à l'écart.

En ce sens, il serait intéressant de mettre en place une organisation du travail et des dispositifs didactiques qui placent chacun dans une situation optimale pour apprendre.

Nos voisins européens réussissent en la matière, pourquoi pas nous ?

Cependant, notre groupe regrette que le projet d'avis n'ait pas été plus loin sur certains points. En effet, depuis trop longtemps le chômage des jeunes, et en particulier des jeunes non diplômés, est une terrible spécificité, tellement injuste qu'elle menace notre cohésion sociale. À l'évidence, notre système éducatif et de formation n'a su y remédier.

L'Éducation nationale ne doit pas maintenir en échec des jeunes précédemment en difficulté à l'école primaire tout au long des quatre années de collèges pour, *in fine*, les laisser quitter le système sans aucune solution. Ces jeunes sortent du système scolaire obligatoire avec un sentiment d'échec important, voire d'exclusion de notre société. Il conviendrait, pour ceux qui ont des difficultés avec l'apprentissage de savoirs de façon scolaire, qu'ils soient rapidement orientés vers des diplômes en adéquation avec leurs aptitudes, qu'ils puissent réaliser des stages en entreprise de façon précoce et volontaire afin de réfléchir à leur future orientation professionnelle.

Parallèlement, il conviendra de revaloriser auprès des enseignants les métiers accessibles après un CAP afin qu'ils puissent à leur tour délivrer un message positif aux élèves, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui.

Enfin, notre groupe regrette que la problématique des rythmes scolaires et du temps de travail des enseignants n'ait pas été suffisamment évoquée et que des propositions innovantes, demandant des diagnostics, fixant des objectifs et mettant en place des plans d'évaluation n'aient pas vu le jour.

Les entreprises ont besoin de jeunes qui ont appris à l'école des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire transférables dans nos entreprises.

Parce que l'Éducation est un sujet d'intérêt national majeur et que nos propositions, Monsieur le rapporteur, servent cette cause, le groupe des entreprises votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Gard, du groupe des personnalités qualifiées.

#### *Personnalités qualifiées - Mme Gard*

**Mme Gard.** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, cher Xavier, la réalisation de ce rapport sur les inégalités à l'école a donné lieu à des échanges passionnants et passionnés, ce dont je remercie vivement notre rapporteur. Je partage très largement les préconisations de ce projet d'avis, tellement même, qu'en les relisant, je me suis prise à rêver. Et si elles étaient mises en application par le ministère de l'Éducation nationale ?

Imaginez des enseignants plus nombreux et donc des classes moins surchargées, des professeurs plus longuement et mieux formés à la pédagogie. Les élèves en difficulté non abandonnés mais faisant l'objet d'une attention prioritaire. Les parents et les enseignants se rencontrant régulièrement à égalité pour partager leur point de vue. Imaginez combien changerait alors la vie de

milliers d'enfants, d'enseignants et de parents. Combien notre société en serait transformée.

Ce rêve n'est pas une utopie irréalisable, il est à notre portée. Alors qu'aujourd'hui l'école est un amplificateur de différences et même d'exclusion, des hommes et des femmes cherchent, inventent pour inverser la tendance. Comme cet enseignant de zone d'éducation prioritaire qui, au début de chaque année scolaire, établit une sorte de contrat avec ses élèves et leurs parents. Ils se mettent d'accord pour que, grâce au soutien et à la solidarité de tous les autres, chaque enfant sache lire, écrire et compter à la fin de l'année et cela fonctionne.

Comme cette mère de famille qui, ayant les moyens d'envoyer ses enfants dans une école de bonne réputation, a choisi de les inscrire dans une école multiculturelle de son quartier du dix-neuvième arrondissement de Paris pour qu'il soit plus en phase avec la réalité du monde. Elle s'est même engagée comme parent solidaire participant à la création d'un espace parent, lieu de rencontre informel pour construire le « vivre ensemble » et cela fonctionne.

D'aucuns ne manqueront pas de s'insurger devant certaines préconisations de ce projet d'avis qui, selon eux, vont entraîner un investissement financier important. Ce genre d'énonciation avait déjà cours il y a vingt ou trente ans et nous en payons aujourd'hui l'exorbitant prix humain.

Il s'agit de savoir, si pour des considérations budgétaires à courte vue, nous continuerons à accepter que les enfants des milieux défavorisés soient globalement en échec scolaire avec toutes les conséquences pour leur vie future et pour la cohésion sociale ou si nous voulons, avec détermination, inverser cette tendance.

Considérer les progrès de la société à l'aulne de la qualité de vie du plus démuné et du plus exclu est la dignité d'une nation fondée sur les droits de l'Homme. C'est à l'application de cette maxime gravée à l'entrée de notre Conseil que nous invite ce projet d'avis sur les inégalités à l'école et, bien sûr, je le voterai.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Aschieri, du groupe des personnalités qualifiées.

#### *Personnalités qualifiées - M. Aschieri*

**M. Aschieri.** Monsieur le Président, Chers collègues, cher Xavier, Mesdames et Messieurs, je me félicite du fait que notre assemblée se soit saisie du sujet des inégalités à l'école. Selon moi, c'est un des problèmes majeurs de notre système éducatif et de notre société et le prendre en charge est une urgence des politiques à conduire pour transformer positivement ce système et permettre qu'enfin il assure la réussite de tous.

Le travail fait en section de par les débats, l'écoute mutuelle, les évolutions de notre réflexion ont abouti à un constat largement partagé qui permet de sortir des faux débats et des clichés et d'avancer des solutions qui, certes, ne sont pas

toutes finalisées et laissent, heureusement, place au débat mais qui tracent des voies à suivre pour rompre avec l'engrenage dramatique et des politiques dangereuses. J'en partage l'essentiel.

Je pense notamment à ce qui est proposé sur l'éducation prioritaire, sur la carte scolaire, sur l'importance d'agir dès le début de la scolarité, sur l'enjeu que constitue ce qui se passe dans la classe, sur la formation au métier d'enseignants, sur le rôle des parents et sur la conception des enfants.

Il est loin d'être indifférent que notre assemblée dans la diversité qui la caractérise puisse s'accorder sur ces orientations. Bien évidemment, les questions éducatives sont comme toujours sources de vifs débats et ce large accord n'empêche pas que certains de ces débats subsistent, qui traversent tant les personnels que l'opinion. À partir de mon expérience syndicale, je vais exprimer quelques regrets et relever quelques points de tension.

Mon premier regret porte sur la délimitation de la saisine qui reste circonscrite à la seule scolarité obligatoire. Or, un des enjeux de l'avenir est bien de faire accéder tous les jeunes à une qualification reconnue, ce que rappelle le projet d'avis et les besoins d'une société font que l'on ne peut pas en rester à une scolarité qui se terminerait à seize ans.

Le second concerne les silences. Par exemple, celui sur les SEGPA ou le peu d'attention portée au personnel autre que les enseignants.

Quant aux sujets de tension, ils sont connus parce que liés aux débats et aux luttes syndicales. L'un porte sur la notion de socle commun. Le projet d'avis souligne avec honnêteté et relativise cette notion, mais ne prend pas assez ses distances.

La question n'est pas de savoir s'il faut ou non donner du sens aux savoirs transmis par l'école, s'il faut dépasser leur simple juxtaposition. Si je préfère la notion de culture commune à celle de socle commun, c'est parce que cette dernière renvoie à une conception figée, trop peu dynamique et qu'elle prétend corseter des enseignements disciplinaires de façon artificielle et technocratique au lieu de les faire interagir.

À ce titre, elle peut jouer un rôle dans l'approfondissement des inégalités avec d'un côté des élèves pour qui la seule ambition serait le socle, de l'autre ceux qui auraient accès à une culture riche et diversifiée en prise avec notre temps.

L'autre sujet de tension porte sur le rôle du conseil pédagogique. Je suis partisan d'un travail en équipe, d'une concertation des enseignants dans l'école ou le collège pour définir ensemble des stratégies, des conduites à tenir, des modes d'évaluation ou des pratiques interdisciplinaires. Mais trop souvent le conseil est conçu comme un instrument non démocratique pour contrôler et contraindre ce travail, des sources de tensions fortes et de débats dans le monde enseignant, notamment dans le second degré où il existe.

En dépit de ces réserves, je voterai en faveur de ce texte car ces tensions réelles et les débats parfois vifs ne peuvent faire oublier l'intérêt de ce qui est proposé et parce que je considère important que notre assemblée généraliste et

diverse puisse acter positivement les avancées de la réflexion que le projet d'avis exprime.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Houbairi, au nom du groupe de la CFDT.

***CFDT - Mme Houbairi***

**Mme Houbairi.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, les inégalités à l'école ne constituent pas un phénomène nouveau aujourd'hui, elles se sont aggravées et atteignent un niveau élevé. Leur réduction constitue donc un défi majeur. Ce sont les personnes les moins diplômées qui font à chaque fois les frais des difficultés économiques. Les crises récentes l'ont encore montré.

L'école et le système éducatif sont ainsi des enjeux sociétaux majeurs et le projet d'avis du CESE vient justement souligner l'urgence de renouer avec une véritable politique éducative.

Pour la CFDT, l'école doit contribuer à construire une société dans laquelle chacun est en mesure de choisir son devenir, au sein de laquelle chacun doit être pleinement reconnu et peut s'épanouir dans l'exercice de ses responsabilités. C'est sans aucun doute un objectif largement partagé. Pour l'atteindre, l'école a un rôle primordial, en particulier dès la petite enfance.

De plus et alors que se met en place le service public de l'orientation tout au long de la vie, la solidité de la formation initiale est indispensable. En effet, l'on sait bien que la formation continue profite davantage à ceux qui ont le meilleur niveau de formation initiale.

Par cette intervention, le groupe de la CFDT veut insister sur plusieurs points.

La formation professionnelle des personnels, et notamment des enseignants, est une exigence incontournable de l'amélioration du système. La réforme actuellement en cours est catastrophique car elle supprime pour ainsi dire totalement l'apprentissage de ce qu'est la conduite d'une classe d'élèves.

À cet égard, nous aurions aimé que le projet d'avis puisse aller plus loin en recommandant que le concours ait lieu au niveau licence et que ce soit la formation professionnelle du nouveau recruté qui l'amène au niveau master.

L'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences par tous les élèves est aujourd'hui un objectif fixé par la loi. Il est accompagné d'une obligation de réussite. Une telle logique a reçu l'adhésion de la CFDT mais la mise en place de cette réforme ne permet pas actuellement de répondre à l'objectif assigné. Le concept et son contenu doivent encore être précisés. La mise en œuvre de tous les moyens utiles et nécessaires à la réalisation de cet objectif est une obligation qui ne peut plus être différée aujourd'hui.

Troisième point : l'autonomie des équipes pédagogiques distincte de celle des établissements est un moyen que préconise la CFDT. Cependant, elle ne peut constituer l'alpha et l'oméga des réformes nécessaires, mais inscrite dans un cadre national cette autonomie est de nature à mobiliser les acteurs autour de projets éducatifs adaptés aux différents territoires.

Enfin, concernant la mixité sociale dans les établissements, elle doit constituer une ardente obligation. Une carte scolaire renouvelée peut être un vecteur privilégié en restaurant l'offre d'enseignement sur tout le territoire et en répartissant les moyens en fonction du public scolarisé. La CFDT ne peut accepter que sa libéralisation actuelle accentue la concurrence entre les établissements et concourt ainsi à une école à plusieurs vitesses et à une société de plus en plus fragmentée.

Pour conclure et à titre d'information, les fédérations CFDT de l'Éducation nationale avec d'autres organisations de l'Éducation nationale appellent à l'action le 27 septembre pour revendiquer le respect des personnels et le métier qu'ils exercent et pour dire que l'approche purement comptable s'oppose à l'idée d'une politique éducative.

La CFDT votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Zehr, au nom du groupe de la coopération.

#### *Coopération - M. Zehr*

**M. Zehr.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, chers collègues, dans notre histoire, l'école a été placée au cœur du pacte républicain. Force est de constater que ce formidable outil de cohésion, d'élévation et d'intégration sociale est en panne. Ce constat n'est malheureusement pas nouveau. Notre assemblée a déjà produit plusieurs avis sur le sujet. La Cour des comptes s'est exprimée ainsi que le Haut conseil de l'éducation.

Nous, les coopérateurs, sommes un peu des utopistes. Nous pensons qu'il faut réinventer l'école du XXI<sup>e</sup> siècle. Bien sûr, il faut pour cela des moyens budgétaires mais rebâtir notre école est-ce seulement une question de crédits ou de nombre d'enfants par classe ? Non, bien entendu.

Pour que l'école ne reproduise pas les inégalités sociales, des approches et des moyens différenciés doivent être mis en place selon les territoires et les populations. L'idéal d'égalité suppose des moyens différenciés. Les enfants des quartiers en difficulté n'ont certainement pas besoin des mêmes moyens ni des mêmes méthodes de travail et d'organisation de l'école que ceux des quartiers favorisés.

La politique d'éducation prioritaire a échoué car les moyens supplémentaires ont été trop dilués. Nous pensons comme vous, Monsieur le rapporteur, que l'école doit s'ouvrir beaucoup plus aux associations, aux parents, mais aussi aux collectivités locales et aux acteurs du monde social et économique. Les coopérations organisent chaque année la semaine de la coopération à l'école pour faire découvrir aux élèves les entreprises coopératives présentes dans différents secteurs d'activité. Ces initiatives tendent à rapprocher les jeunes et les enseignants avec les dirigeants d'entreprises coopératives et permettent une meilleure cohésion et compréhension mutuelle en montrant que faire ensemble est le meilleur moyen de créer du lien.

Oui, les établissements scolaires doivent devenir des lieux de vie sociale. Une évolution en ce sens a déjà eu lieu et doit s'amplifier pour que les écoles en dehors du temps scolaire puissent accueillir les jeunes pour des activités soit de remise à niveau scolaire soit sportives et culturelles et ce alors que la France demeure le pays où l'année scolaire est la plus courte.

Nous pensons donc qu'il faut innover. Dans nos coopératives, nous savons que pour innover, il faut des équipes mobilisées autour de projets et un chef de file. Ainsi, la redéfinition du rôle du directeur d'un établissement, qui ne peut être réduit qu'à une fonction administrative, nous paraît essentielle. Celui-ci devrait pouvoir mobiliser des équipes autour de projets définis au sein de l'école. Le projet d'avis cite avec justesse l'expérience des classes découvertes. Il faut innover sur les méthodes notamment au collège, stimuler la curiosité de nos jeunes, leurs compétences, leurs capacités d'apprentissage dont ils font preuve par exemple pour les nouvelles technologies.

L'école d'aujourd'hui est-elle adaptée à l'époque où nous vivons ? Les références dans le rapport aux expériences d'autres pays, notamment la Finlande, sont intéressantes. La place prédominante accordée au savoir dans le développement de nos sociétés exige une refonte profonde de notre système scolaire. Les propositions du projet d'avis, Monsieur le rapporteur, constituent une première étape qui devra être suivie d'autres.

Le groupe de la coopération y est globalement favorable.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Gondard-Argenti, au nom du groupe des professions libérales.

#### *Professions libérales - Mme Gondard-Argenti*

**Mme Gondard-Argenti.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, l'objectif essentiel d'un système éducatif initial est bien de permettre aux individus d'acquérir des connaissances pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle. Or le constat est là, si par le passé l'école de la République a joué pleinement son rôle d'ascenseur social et d'intégration, force est de reconnaître qu'aujourd'hui l'ascenseur est en panne. Au regard des sommes engagées, les résultats sont médiocres si nous les

comparons aux autres pays de l'OCDE. Notre système éducatif est en crise et ne remplit plus son rôle fondamental d'instruction publique.

Ne serait-il pas temps de revenir aux fondamentaux : lire ou plutôt comprendre ce que l'on lit, écrire et compter en sortant de l'école primaire, car il s'agit bien là de la première des inégalités si ces savoirs de base ne sont pas acquis ?

Ne serait-il pas temps aussi de permettre aux enfants d'acquérir progressivement de l'autonomie ? Cela ne peut se faire sans respecter le développement différencié des enfants d'une même classe d'âge, donc admettre des progressions pédagogiques différentes pour atteindre l'objectif défini préalablement.

Enfin, ne serait-il pas temps d'appliquer réellement l'organisation en cycles des apprentissages pour donner plus de souplesse aux élèves dans l'acquisition des savoirs ?

Notre éducation nationale est encore dans le quantitatif des années 1960, à savoir donner un diplôme au plus grand nombre.

Nous en voulons pour preuve l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat, alors qu'il serait nécessaire de réfléchir et d'agir « qualitatif », c'est-à-dire donner les meilleurs outils pour permettre à chaque individu de progresser en fonction de ses aptitudes.

Dès lors, et le projet d'avis le souligne, il faut mettre d'avantage de moyens tant humains que financiers là où les besoins sont les plus criants.

Il faut aussi repenser les règles de nomination pour réserver aux élèves les plus en difficulté les professeurs confirmés.

Par ailleurs, nous souscrivons totalement à la préoccupation de professionnaliser réellement la formation des enseignants et de mieux reconnaître leur métier.

Nous ajouterons aussi : mieux les considérer et mieux les écouter, car ce sont eux qui sont tous les jours sur le terrain. Nous ne connaissons pas un seul enseignant qui puisse se satisfaire d'un système qui conduit 20 % des élèves à l'échec scolaire et social.

Nous ne pouvons pas non plus nous satisfaire d'un tel résultat. Il s'agit bien là d'un défi pour notre pays ; chacun doit être partie prenante pour redonner à l'ensemble de notre jeunesse le goût d'apprendre pour mieux réussir sa vie personnelle et professionnelle.

Nous souscrivons aux préconisations fortes du projet d'avis qui nous est soumis, mais nous tenons à rappeler que la réussite de notre système scolaire ne saurait se limiter au seul critère financier, la preuve étant qu'il n'y a pas de corrélation entre les sommes investies et la qualité des résultats.

Pour entrer par le haut dans une société de la connaissance, d'innovation et de croissance, rien n'importe plus que les bases bien établies.

Dès l'école primaire, tout se joue très vite, spécialement le déterminisme de l'échec. Les réformes se sont succédé sans pour autant améliorer les résultats. Le collège unique est l'exemple même de la conduite collective vers l'échec.

Par la suite, dans la vie professionnelle, tout repose sur quatre facteurs décisifs : la compétence, les connaissances, l'aptitude au travail en équipe et l'atteinte d'objectifs. Toutes les professions exigent et exigeront de plus en plus de compétences générales, professionnelles et d'adaptabilité qu'une scolarité écourtée ou chaotique empêchera d'atteindre. Le sort de ces jeunes est scellé : précarité, chômage, aide sociale, voire délinquance, un gâchis et un coût qui menace même la cohésion sociale. Tous les dispositifs professionnalisant aussi aboutis qu'ils soient ne pourront, dans la grande majorité, pallier à ce qui n'est pas acquis précocement.

Nous avons des raisons de croire que les esprits arrivent à maturité et qu'il existe une prise de conscience générale sur le fait qu'une éducation en panne est la négation de toute évolution sociétale.

L'avis fait œuvre de pédagogie et a plutôt mis avant l'intérêt général, évitant de remettre sur le métier le tantième des intérêts particuliers. L'exercice n'était pas facile.

Le groupe des professions libérales votera donc le projet d'avis et remercie le rapporteur et toute la section du travail fourni.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est Mme Couvert, au nom du groupe de la CFE-CGC.

#### ***CFE-CGC - Mme Couvert***

**Mme Couvert.** Pour la CFE-CGC, l'école, l'enseignement, le lien entre les enseignants et les parents, la lutte contre les inégalités à l'école sont des sujets fondamentaux pour l'avenir de notre société.

La CFE-CGC partage de nombreuses propositions du projet d'avis. Ainsi, pour nous, la maternelle est le socle du dispositif. Si cette étape est réussie, c'est une scolarité qui s'engage bien. C'est le début d'une citoyenneté qui est en marche. Il est fondamental pour nous de soigner les transitions que sont le passage de la grande section au CP, du CM2 à la sixième, mais également de la troisième à la seconde.

L'enseignement primaire doit effectivement devenir une priorité communale, car c'est l'assurance d'un aménagement du territoire. C'est une opportunité pour fidéliser les habitants de communes de petite taille. C'est également une question d'équité face à l'enseignement et c'est l'opportunité d'un enseignement qui intègre des critères de développement durable.

Réduire les effectifs par classe est essentiel, car c'est la condition sine qua non pour un enseignement de qualité, mais c'est aussi primordial afin que les enseignants puissent exercer leur métier dans des conditions optimales, à la fois pour les enfants comme pour eux-mêmes.

Rendre réellement professionnelle la formation initiale des futurs enseignants est nécessaire, que ce soit au travers des stages pendant la formation ou d'accompagnement lors de la prise de fonction.

Nous attendons aussi une véritable adéquation des filières professionnelles avec les besoins prévisionnels du marché de l'emploi.

Nous souhaitons également que l'enseignement puisse s'adapter en permanence à l'arrivée de nouvelles technologies de l'information et de la communication sous réserve que l'ensemble des écoles puissent être équipées. C'est là un gage de futurs salariés compétitifs.

Notre jeunesse est notre avenir. Les enseignants qui se dévouent chaque jour pour les former méritent toute notre reconnaissance et une rémunération à la hauteur de leur contribution au développement de notre société. L'état doit investir. Le retour sur investissement sera à la hauteur des enjeux. Enfin, la CFE-CGC demande à ce qu'il y ait avoir une continuité des réformes et qu'une évaluation soit faite avant tout lancement d'une nouvelle réforme.

Pour toutes ces raisons, le groupe CFE-CGC votera le projet d'avis et tient à remercier à la fois le président de la section et le rapporteur pour ce projet consensuel.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est Mme Roumouli-Zouhair, au nom du groupe de l'Outre-mer.

#### ***Outre-mer - Mme Roumouli-Zouhair***

**Mme Roumouli-Zouhair.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, Chers collègues. Le groupe de l'Outre-mer a suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux sur les inégalités à l'école qui ont été menés au sein de la section de l'éducation, de la culture et de la communication.

Nous avons pris connaissance des préconisations que vous avez retenues pour tenter de réduire ces inégalités. Certes, plusieurs d'entre elles pourraient être appliquées de manière pertinente dans nos territoires.

Nous pensons en particulier à toutes celles qui visent une meilleure articulation entre les parents et l'école, entre les collectivités et l'école ou encore entre les différents cycles à l'intérieur de l'école.

Personne n'ignore qu'en Outre-mer, les conditions dans lesquelles se déroule l'enseignement, d'une manière générale, sont encore plus problématiques qu'en métropole.

Nous apprécions l'analyse des clivages territoriaux dans le projet d'avis, soulignant fracture entre l'Outre-mer et la métropole. Les résultats, dans la plupart de nos académies, sont souvent en deçà de la moyenne nationale.

Cette situation n'est pas due au fait que les petits ultramarins ne sont pas aussi doués ou aussi travailleurs que les autres, mais à un ensemble de causes qui font que les difficultés et les inégalités rencontrées à l'école en Outre-mer ne peuvent s'expliquer que si elles sont replacées dans un contexte plus global à la fois économique, social et culturel.

Le contexte familial dans lequel évoluent beaucoup de jeunes en Outre-mer, l'existence de langues régionales maternelles utilisées plus naturellement que le français, un accès limité aux ressources culturelles et médiatiques et les difficultés d'accès à l'emploi sont quelques-unes des explications retenues lorsque l'on analyse les causes de ces retards scolaires.

Nous estimons que la situation ne s'améliorera que si des mesures cohérentes et ambitieuses sont arrêtées dans un vaste plan de rattrapage et de développement discuté avec tous les acteurs concernés.

Nous sommes donc persuadés qu'il conviendrait sans doute mieux, compte tenu des situations propres à l'Outre-mer, de mener une réflexion séparée à ce sujet, approfondie et sérieuse, afin de rechercher des solutions spécifiques, adaptées à chacune d'entre elles.

Il est évident qu'on ne peut chercher à solutionner de manière identique les problèmes de l'accueil des enseignants à Wallis ou à Mayotte, celui du bilinguisme à Saint-Martin, du caractère pluriethnique à La Réunion ou en Guyane, ou celui de l'isolement géographique à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ce sont donc de véritables États Généraux de l'école en Outre-mer qu'il faut mettre sur pied, si l'on veut vraiment prendre à bras le corps les problèmes qui s'y posent. Monsieur le rapporteur, votre analyse et vos préconisations nous ont semblé pertinentes. C'est pourquoi, tout en préconisant fortement ce travail complémentaire sur l'école en Outre-mer, et si aucune modification importante ne vient changer la portée de votre texte, vous l'aurez compris, le groupe de l'Outre-mer émettra un vote favorable.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Prévost, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse.

***Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse - M. Prévost***

**M. Prévost.** Monsieur le Président, Chers collègues, je tiens à remercier le rapporteur pour la qualité du travail qu'il a effectué et je voudrais insister non sur les différentes mesures, que notre groupe approuve et qui sont préconisées dans ce rapport, mais davantage sur les mérites de ce projet d'avis et sur la dynamique et la logique qui, de notre point de vue, le sous-tendent. Dans le contexte actuel, ce projet d'avis est doublement utile parce qu'il prépare l'avenir, parce qu'il est l'expression d'un consensus large et qu'il doit ainsi pouvoir éclairer utilement les échéances à venir. Également, il rend lisibles un certain nombre d'évolutions récentes qui se sont traduites par des dispositifs épars et dont on avait peine à

forcément saisir l'ampleur et la logique. Cela suffisamment rare dans le débat éducatif actuel, qui est souvent extrêmement vif, pour être souligné.

Tout d'abord il faut s'appuyer sur la réussite du système éducatif si l'on veut le transformer efficacement et lutter efficacement contre les inégalités scolaires. Je crois que nous pouvons être fiers collectivement des réussites de notre système éducatif qui a su, en cinquante ans, s'ouvrir massivement à de nouveaux publics, notamment issus des milieux les plus défavorisés, en l'absence de réels moyens pour accompagner cet effort assez intense. La modernisation du système scolaire, tout au long de cette période, et l'avis le rappelle, a accompagné de manière positive l'évolution de l'économie et de la société et elle est facteur de progrès social, économique, démocratique. Les réponses qu'il faut apporter aux problèmes de l'école ne peuvent pas tourner le dos à ces réussites, elles ne doivent pas tourner le dos à ces progrès, sous peine d'ouvrir une page de régression éducative.

Une des difficultés du système et une des causes des inégalités scolaires est l'absence d'une réelle dynamique d'ouverture et l'absence d'une réelle prise en compte par notre système scolaire de l'évolution des publics qu'il doit aujourd'hui accueillir. On doit également considérer que pour lutter efficacement contre les inégalités, il ne faut pas simplement une approche statique de l'éducation, mais au contraire une approche dynamique. Notre pays a aujourd'hui un nombre de diplômés, un nombre de jeunes qualifiés inférieur aux pays de l'OCDE. Notre pays, depuis 1995, stagne d'un point de vue éducatif et ne forme pas plus de jeunes. Et pour lutter efficacement contre les inégalités, il faut non pas une approche statique, mais bien une nouvelle dynamique, une nouvelle ambition éducative, une nouvelle période de démocratisation scolaire.

Mon sentiment est que c'est sans doute parce que la République a abandonné cette ambition pour sa jeunesse que celle-ci s'inquiète pour son avenir et pas seulement son avenir professionnel. En même temps, il ne faut pas refuser de fermer les yeux sur les difficultés et le projet d'avis le fait près bien.

La réalité, c'est que notre système éducatif a besoin de s'adapter aux nouveaux publics qu'il doit accueillir. Dans le contexte actuel, ce n'est pas aux élèves de s'adapter à un système qui est de notre point de vue un peu dépassé, mais bien au système de prendre en compte la nouvelle diversité, notamment sociale, des élèves qu'il doit accueillir. Notre école a gardé de son ancien modèle une certaine forme d'élitisme, il faut également qu'elle remplisse à nouveau ses missions républicaines d'ascension sociale, et de ce point de vue, il y a du travail. Malheureusement, la politique menée fait que, faute d'apporter des réponses aux victimes de l'échec scolaire, le système s'organise et tente de les isoler de la masse des élèves qui réussissent. Il cherche à les condamner au silence. Les victimes de l'échec sont bien souvent les sans voix du système éducatif. Tel est le sens de la mise en place de paliers d'orientations précoces - l'apprentissage à 14 ans - qui vident la scolarité obligatoire de tout son sens. C'est l'objectif des politiques de discrimination positive qui consistent à filtrer quelques élèves des établissements les plus difficiles pour les envoyer dans des établissements plus prestigieux. Cette politique de tri éducatif conforte la logique sélective du système ; elle banalise l'échec, elle renforce les inégalités, elle rend

les élèves responsables de leurs propres difficultés, elle exonère le système éducatif de toute remise en cause. L'échec de cette politique est démontré tout au long du projet d'avis et c'est une très bonne solution.

En adaptant sa pédagogie, en adaptant les rythmes scolaires, en renforçant l'approche pluridisciplinaire, en réformant les processus d'évaluation des élèves, en combattant les redoublements contreproductifs, en rééquilibrant les filières générales et professionnelles, on pourra relever ces défis. En concentrant les moyens sur les points faibles du système, notamment les phases de transition entre l'école et le collège, le collège et le lycée, le lycée et l'enseignement supérieur, et en faisant de l'autonomie pédagogique d'établissement non pas une moyenne de désengagement de l'État mais une vraie politique de plus-value qui permettrait de jouer sur une règle plus favorable.

Nous voterons ce projet d'avis avec enthousiasme. Et je voudrais terminer en disant que l'école qu'il nous faut réformer et construire, ce n'est pas simplement un service public qu'il faut modifier mais un idéal social. Œuvrer à une réussite éducative pour tous, c'est affirmer de façon permanente et quotidienne un humanisme militant. C'est affirmer que tout individu, tout jeune, est perfectible et que l'accès aux savoirs et aux qualifications est la clé de cette émancipation. C'est parce qu'il tourne peu à peu le dos à cette mission émancipatrice de l'éducation qu'il convient de transformer en profondeur notre école. C'est parce que nous sommes attachés à cette mission émancipatrice que nous souhaitons remettre cette réussite de tous les élèves au cœur du système éducatif et au cœur des préoccupations de l'école républicaine. Voilà pourquoi nous voterons ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- La parole est à Mme Bernard, au nom du groupe de l'agriculture, dont je tiens à excuser un certain nombre de ses membres qui sont retenus à Rennes pour une manifestation de dimension nationale.

#### *Agriculture - Mme Bernard*

**Mme Bernard.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier et féliciter très sincèrement le rapporteur qui a su engager et mobiliser notre section autour d'un sujet qui aurait pu être difficile. Vous avez su dépasser les aspects passionnels en écoutant, puis en rassemblant les éclairages des uns et des autres. Nous avons mené ce travail ensemble dans une ambiance apaisée. Je suis particulièrement satisfaite du choix que nous avons de nous concentrer sur les débuts de l'école, sur les enfants les plus jeunes. C'est là que se jouent les apprentissages ainsi que la socialisation.

Je partage les préconisations de ce projet d'avis. Je vous remercie également d'avoir pris en compte, dans le rapport comme dans le projet d'avis, les spécificités de l'école rurale. Les contraintes matérielles imposent de reconsidérer l'organisation des enseignements et de la pédagogie. À ce titre, l'école rurale peut constituer un laboratoire d'expérience enrichissante pour l'ensemble du territoire français.

Il me semble que cela vaudrait la peine que notre institution se penche sur la situation particulière de l'école rurale qui est aussi un élément structurant du territoire. C'est vrai que les réussites de l'école rurale doivent être mises en avant, mais il ne faudrait pas que ces bons résultats fassent oublier les difficultés de l'enseignement dans ces zones. Les problèmes de transports et d'isolement rendent compliquées les conditions d'accueil des enfants, l'organisation des activités extra-scolaires ou encore l'accès aux nouvelles technologies.

Vous proposez une gestion intercommunale des écoles dans les communes de faible importance pour accroître les moyens humains. Il ne faut toutefois pas tout concevoir en fonction de la rentabilité. D'une part, les regroupements ont leur limite, d'autre part, les moyens plus modestes mais plus proches des élèves peuvent aussi donner d'excellents résultats. Voilà ce que je souhaitais exprimer au nom du groupe de l'agriculture. Nous nous prononcerons bien sûr en faveur de ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- La parole est à M. Beall, au nom du groupe environnement et nature.

#### ***Environnement et nature - M. Beall***

**M. Beall.**- Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, le groupe environnement et nature regrette le peu de temps accordé au débat sur le projet d'avis, mais remercie le rapporteur pour le travail de qualité qui a été fait avec toute la section sur cette première saisine.

Le droit à l'éducation est garanti à chacun, comme précisé dans le Code de l'éducation, afin de permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle et d'exercer sa citoyenneté.

Ces objectifs ambitieux sont mis à mal par la progression des inégalités alors que l'éducation devrait permettre de les réduire.

Nous sommes à l'aube de transformations importantes de notre société et de nos modes de vie. Or, les sociétés qui s'adaptent sont celles qui ont un bon niveau d'éducation.

Pour ne pas obérer significativement nos chances d'évolution, il est impératif de s'attaquer d'une manière volontaire aux inégalités à l'école comme le propose le projet d'avis.

Le groupe environnement et nature soutient particulièrement les éléments suivants :

- le retour à une conception sociale et territoriale de l'éducation prioritaire avec l'utilisation des établissements scolaires comme lieu de vie sociale en les ouvrant aux autres acteurs (aux parents, collectivités...);
- dans le prolongement de cette idée, l'amélioration nette et urgente des relations parents/école en éducation prioritaire et pas seulement ;
- ainsi que les préconisations liées au constat d'insuffisance de la formation professionnelle et continue des enseignants.

Notre groupe réaffirme l'importance de la prise en compte du milieu social économique et environnemental dans lequel sont immergés les établissements et celle de favoriser les liens entre les différents acteurs.

L'Éducation nationale ne peut fonctionner en vase clos et doit pouvoir profiter de toutes les bonnes volontés et initiatives, plus particulièrement dans les quartiers défavorisés.

Aussi, le développement de partenariats avec les collectivités et les associations de terrain est-il une piste intéressante, mais insuffisamment explorée. De nombreux dispositifs existent et le CESE doit recommander l'évaluation et la mise en cohérence de ces derniers.

De même, il est judicieux de faire une place réelle dans le système éducatif aux dispositifs de type classes de découverte, c'est-à-dire classes vertes, classes de mer, etc., qui sont censés apporter un regard différent sur le monde qui nous entoure, d'autant plus important dans les grands centres urbains où se concentrent les inégalités. Les partenaires associatifs ne manquent pas pour œuvrer dans ce sens.

Les deux points évoqués à l'instant ont fait l'objet d'amendements par le groupe environnement et nature. Nous remercions le rapporteur de les avoir intégrés au projet d'avis.

Pour finir, le groupe souhaite dire un mot sur le socle commun.

Au-delà des préconisations du projet d'avis sur le sujet que nous partageons, il est grand temps de considérer que le socle commun d'hier n'est pas celui d'aujourd'hui ni de demain. Ouvrir le socle commun et le mettre régulièrement en adéquation avec les évolutions de la société est un enjeu dont il faut savoir se saisir. Les enjeux climat, biodiversité, n'apparaissent pas, alors qu'ils seront déterminants pour les générations futures.

En cette rentrée morose marquée par les suppressions de postes, la lutte contre les inégalités à l'école mérite plus que jamais une volonté politique forte.

Le groupe environnement et nature, considérant que ce texte est un pas en avant, votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Therry, au nom du groupe de l'UNAF.

**UNAF - Mme Therry**

**Mme Therry.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, la modernisation du service éducatif a contribué à corriger les inégalités sociales en démocratisant l'accès aux diplômes.

Pourtant, chaque année, 150 000 élèves quittent encore le système scolaire sans diplôme, soit un jeune sur cinq. Le diplôme demeure un élément indispensable pour s'insérer sur le marché du travail et ensuite évoluer dans le parcours professionnel.

L'éducation étant la première responsabilité des parents, tous placent la réussite scolaire de leurs enfants au premier rang de leurs préoccupations. Pour autant, les moyens dont ils disposent ne sont pas égaux pour accompagner leurs enfants.

Ainsi, lutter contre l'échec scolaire nécessite une réflexion et une implication de l'ensemble des acteurs de l'éducation et en particulier de la communauté éducative.

Monsieur le rapporteur, vous soulignez dans le rapport les disparités présentes dès le début de la vie scolaire. Ceci démontre que l'on doit agir vite si l'on veut éviter de trop lourdes séquelles pour l'enfant en construction.

Si l'institution familiale dans son ensemble est favorable à la scolarisation dès trois ans, dans l'intérêt de l'enfant la scolarisation à deux ans n'est pas la solution adaptée. C'est pourquoi l'UNAF encourage les lieux de garde près du site de l'école plus en adéquation avec les besoins de l'enfant.

Le groupe de l'UNAF rappelle l'importance du dépistage précoce dès la maternelle pour empêcher les troubles de la vue, de l'ouïe, de la dyslexie, etc. qui handicapent l'acquisition des savoirs nécessaires à l'entrée du cours préparatoire.

Monsieur le rapporteur, le groupe de l'UNAF partage l'objectif du projet d'avis sur l'urgence de renouer avec une véritable ambition éducative.

Aussi, pour donner du sens à l'obligation scolaire, ne faudrait-il pas instaurer une obligation de résultat ? Celle-ci imposerait dès lors aux enseignants de porter une attention particulière aux enfants en difficulté pour qu'au moment de l'orientation, tous sachent lire, écrire et compter.

Pour développer les usages scolaires, il faut, monsieur le rapporteur, encourager au développement rapide du très haut débit sur l'ensemble du territoire, y compris dans les petites communes rurales.

Enfin, le groupe de l'UNAF s'appuie sur le constat selon lequel les écrans multimédias occupent une place de plus en plus importante dans la vie des jeunes, devenant ainsi partie intégrante de leur éducation.

Par ailleurs, le modèle dans lequel les médias interviendraient en responsabilité dans l'éducation reste à inventer.

Le groupe de l'UNAF vous remercie, monsieur le rapporteur, pour votre écoute et votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Beaudet, au nom du groupe de la mutualité.

***Mutualité - M. Beaudet***

**M. Beaudet.** Monsieur le Président, Chers collègues, nous remercions le Président, le rapporteur et la section pour ce projet d'avis sur les inégalités à l'école.

Avec lucidité, il pose que notre système affiche une performance éducative décevante et qu'il a cessé d'être un facteur de réduction des inégalités. Il ne stigmatise pas les personnes (enseignants, élèves, parents). Il évoque notamment deux causes : le manque de continuité politique aggravé par les suppressions de postes.

Lorsque, je cite, « *Le Conseil économique, social et environnemental tient à souligner l'urgence de renouer avec une véritable ambition éducative* », le groupe mutualité exprime son adhésion. La mise en concurrence des établissements et des élèves n'est pas une ambition éducative.

Si le compromis domine la tonalité générale du texte, l'ensemble nous convient. Les préconisations sont intéressantes. Le projet d'avis met en évidence l'importance des transitions scolaires et des apprentissages fondamentaux, celle de la politique de la ville, des communes et de l'intercommunalité, de la relation école/parents, du partenariat entre l'école et le monde associatif.

Au titre des préconisations toujours, le groupe mutualité adhère aux recommandations de refonder l'éducation prioritaire et de renouveler la démarche de carte scolaire, c'est-à-dire la régulation. Oui, je cite, « *l'attribution des moyens doit être proportionnelle à la mixité sociale des publics scolarisés* ».

L'exercice professionnel peut véritablement s'avérer difficile, notamment les premières années. La formation des enseignants est évidemment centrale. Il faut s'attacher à trouver un meilleur équilibre entre la nécessaire formation initiale de haut niveau, disciplinaire le plus souvent, et les indispensables acquisitions pédagogiques et professionnelles.

Si l'on veut réduire les inégalités, c'est sur la maternelle et le primaire que les efforts doivent être concentrés comme le souligne le projet d'avis. Parmi ces inégalités, les inégalités de santé qui se font sentir dès les bancs de l'école maternelle.

Si l'on veut réduire les inégalités, la réduction des effectifs par classe dans les écoles relevant des réseaux « Ambition Réussite » s'impose. Le projet d'avis souligne le coût considérable des conséquences de l'échec scolaire, ce dont toutes les composantes de notre Conseil peuvent sans doute témoigner.

Cependant, le groupe de la mutualité exprime certaines réserves. Le texte se limite à la scolarité obligatoire. C'est un choix pratique que nous regrettons. Le traitement qui est fait du socle commun traduit les divergences qui existent. Comme cela a déjà été dit, l'expression de « culture commune » n'aurait-elle pas porté de plus amples résonances ?

Préparer l'insertion dans la vie sociale et professionnelle de tous les individus à chaque génération et leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté, former le citoyen et lui apprendre à vivre dans une communauté dont l'un des fondements est l'ouverture à l'autre : le projet d'avis nous rappelle heureusement cet ensemble de missions de l'école. Le groupe de la mutualité le vote donc, et avec un sentiment de grande urgence.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Amoros-Schwartz, au nom du groupe de l'artisanat.

#### *Artisanat - Mme Amoros-Schwartz*

**Mme Amoros-Schwartz.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, le projet d'avis dresse un constat à la fois lucide et très préoccupant à partir d'un rapport riche d'enseignements sur le fonctionnement de notre système scolaire. Le diagnostic est posé. Notre système éducatif remplit très mal la mission principale qui est la sienne : préparer tous les jeunes à leur insertion future dans la vie professionnelle.

Chaque année, cent cinquante mille jeunes sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification. Cet échec scolaire massif n'est pas acceptable, non seulement pour les jeunes qui auront de lourdes difficultés d'insertion professionnelle avec le risque de se retrouver durablement au chômage, mais aussi pour les entreprises, notamment artisanales, qui sont nombreuses à ne pas trouver les compétences dont elles ont besoin.

Le projet d'avis nous révèle de plus que le nombre de jeunes en difficulté scolaire ne cesse d'augmenter. Surtout, ses difficultés s'accroissent au fil de la scolarité et les jeunes des milieux défavorisés en sont les premières victimes.

Un tel constat appelle à reprendre en main rapidement le fonctionnement de notre système éducatif. Tout d'abord, il est essentiel que tous les jeunes possèdent les savoirs de base du primaire et les connaissances qui font le socle commun du collège. C'est leur avenir professionnel qui en dépend.

Des connaissances et des compétences de base mal maîtrisées seront des obstacles difficiles à surmonter dans la poursuite de leur formation, que celle-ci soit générale ou technique. De même, cela réduit leurs chances de pouvoir un jour gérer leur propre entreprise ou manager du personnel.

Nous avons donc une obligation de résultat : permettre à tous les élèves d'acquérir ces fondamentaux quelle que soit leur origine sociale territoriale ou leur capacité d'apprentissage.

Cela exige de faire de l'école et du collège la priorité de l'effort éducatif. C'est un investissement pour les générations futures, et donc, pour l'économie du pays.

Pour prévenir l'échec scolaire, il importe aussi d'individualiser la prise en charge des élèves en fonction de leur rythme d'apprentissage et de remédier le plus tôt possible à leurs difficultés.

Cela suppose que les enseignants bénéficient d'une formation initiale plus professionnalisante, et que les conditions d'enseignement les plus délicates soient réservées aux plus expérimentés d'entre eux.

Une attention particulière mérite aussi d'être portée à la question de l'orientation de fin de troisième. Cette orientation doit devenir positive. Pour cela, les jeunes et leur famille doivent disposer de l'information la plus complète possible sur les métiers, les filières de formation, leurs débouchés et les compétences requises pour y parvenir. Un véritable service de l'orientation doit les y aider ainsi que des conseillers d'orientation bien informés sur les besoins du monde professionnel.

Tout cela appelle à des coopérations entre l'école et les branches professionnelles ou les réseaux consulaires. Il faut également continuer à lutter contre les représentations négatives ou stéréotypées des formations manuelles qui induisent souvent un sentiment d'orientation par l'échec avec un risque fort de démotivation pour les jeunes concernés.

Enfin, il serait souhaitable de mettre fin à l'orientation-couperet en permettant à nos jeunes de faire des choix réversibles grâce à des passerelles entre les spécialités et entre les voies de formation.

S'agissant de l'orientation territoriale du système éducatif, le projet d'avis reprend à juste titre la question de l'éducation prioritaire et formule diverses recommandations pour faire coïncider les moyens et les objectifs dans les quartiers où des difficultés se cumulent.

Le groupe de l'artisanat regrette toutefois que la question de l'offre scolaire en milieu rural n'ait pas été abordée alors que l'école est un élément structurant pour la vitalité démographique et économique de tous ces territoires.

En conclusion, le groupe de l'artisanat approuve l'appel lancé aux pouvoirs publics sur la nécessité de redonner à l'école une nouvelle ambition et il votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Ibal, au nom du groupe de la CFTC.

**CFTC - M. Ibal**

**M. Ibal.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, quand les Français ont connu les évaluations comparatives des élèves des différents pays - je veux parler du rapport PISA en 2009 - et qu'ils ont appris que leurs enfants étaient fort mal classés, beaucoup ont voulu casser le thermomètre plutôt que de lutter contre la maladie du système éducatif.

L'école, l'une des fiertés des valeurs républicaines, n'était plus ce qu'elle était, la France tombait de haut, d'autant que l'école française est particulièrement mal classée quant à la correction des inégalités sociales. Cela fait mal et cela me fait mal, d'autant plus que j'ai été pendant plusieurs décennies professeur dans l'enseignement public.

Cela pose la question : comment redonner à l'école l'ascenseur social qui lui manque ?

La CFTC s'empresse, avec toute la section, de dénoncer les absurdités flagrantes du système : quasi-absence de formation pédagogique des maîtres, nomination de jeunes sans expérience dans les classes les plus difficiles, recul de la scolarisation en maternelle alors que c'est l'âge où se joue plus facilement la socialisation et l'intégration ; socialisation et intégration qui peuvent manquer aux enfants marginalisés par la langue ou par l'exclusion sociale.

Autre absurdité : des réformes qui s'empilent - d'autres l'ont déjà dit - sans avoir été appliquées ou encore des budgets scolaires par enfant du primaire qui varient du simple au décuple selon les communes, etc.

Le projet d'avis aborde aussi trois grands tabous de l'école française, mais avec plus ou moins de force critique.

D'abord le tabou du collège unique, qui a fait croire pendant trop longtemps que tous les élèves pouvaient avoir le même cursus pédagogique.

Le projet d'avis est plus vague sur le tabou de la carte scolaire. Le projet d'avis est résolument pour la carte scolaire, tout en reconnaissant, et c'est là un petit peu le problème, qu'elle est massivement contournée.

Le projet d'avis propose que cette carte ne soit plus autoritaire - c'est une bonne chose - mais procède d'une future égale attractivité des établissements scolaires. Effectivement, si cette utopie - l'attractivité égale de tous les établissements scolaires - se réalisait, il n'y aurait même plus besoin de carte scolaire.

Quant au troisième tabou, il est peut-être trop peu abordé : la coupure trop forte entre le monde de l'école et le monde de l'entreprise, même si cela a été abordé dans le rapport.

La CFTC approuve l'insistance du projet d'avis sur le souci constant d'évaluation des élèves, des maîtres et des réformes ; elle approuve aussi le développement de la mixité sociale, d'autant plus que les départements où celle-ci est déjà possible ont des résultats scolaires meilleurs.

La CFTC pense que les dotations budgétaires, sans revêtir un caractère punitif, doivent tenir compte de l'effet de mixité.

Enfin, à cet égard, la CFTC aurait souhaité que le projet d'avis se déclare de façon encore plus tranchée pour le soutien individualisé des élèves en difficulté. La CFTC aurait aussi voulu davantage de développements sur la formation civique des enfants et un avis circonstancié quant à l'application de la loi sur l'intégration des enfants handicapés.

Le groupe de la CFTC apprécie la philosophie du projet d'avis, partagée par son rapporteur et le président de la section et elle le votera.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme du Roscoät, au nom du groupe des personnalités qualifiées.

#### *Personnalités qualifiées - Mme du Roscoät*

**Mme du Roscoät.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, j'aurais aimé voter ce dossier par sympathie pour le rapporteur mais pour quatre raisons principales je voterai contre.

Tout d'abord, par expérience : j'ai été élu dans une mairie, un Conseil général et un Conseil régional ; J'ai été à chaque fois vice-présidente de la commission éducation.

Or, la problématique de la maîtrise du français manque dans ce rapport, pas seulement pour les enfants mais pour les parents. Comment voulez-vous qu'un enfant dont les parents ne comprennent pas les leçons puisse être aidé ? Ces enfants sont dans des situations catastrophiques. J'ai vu une commission de discipline avec des parents qui habitaient en France depuis dix ans venus avec un interprète, parce qu'il ne parlait pas français. Je souhaite, au-delà de ce rapport, que l'on demande l'apprentissage du français à tous ceux qui veulent vivre dans notre pays. Cela pourrait être bien pour tout le monde. Nous pourrions acheter notre baguette en se parlant, ce n'est pas du racisme, mais de l'efficacité.

Deuxièmement, je suis attachée à la liberté de choix scolaire. Comme beaucoup, puisque nous avons été des millions à manifester pour cette liberté. Je suis contre le fait de mettre un conseiller d'éducation dans le privé. Le privé me convient. C'est la continuité de l'éducation que je donne chez moi.

Troisièmement, sous couvert d'égalité hommes/femmes, j'ai bien peur que ne soit sous-jacente la notion du genre et qui interpelle beaucoup de monde.

Quatrièmement, nous manquons de moyens... Nos partenaires sociaux pourraient peut-être donner l'exemple à l'État en remettant au travail d'enseignant tous ceux qui sont en délégation syndicale. L'on ne sait pas combien il y en a. Ce serait sympathique de le savoir.

Merci et bonne soirée.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Mes chers collègues, la discussion générale est close.

## DISCUSSION DES AMENDEMENTS

*(Le texte des amendements et la suite qui leur a été donnée par la section de l'éducation, de la culture et de la communication sont annexés au présent compte rendu).*

**M. le Président.** Neuf amendements ont été déposés et adoptés sur le projet d'avis.

### **Amendement n°1**

Cet amendement déposé par le groupe des associations est adopté dans la rédaction proposée par la section.

### **Amendement n°2**

Cet amendement déposé par le groupe des associations est adopté dans la rédaction proposée par la section.

### **Amendement n°3**

Cet amendement déposé par le groupe de l'UNAF est adopté dans la rédaction proposée par la section.

### **Amendement n°4**

Cet amendement déposé par le groupe des associations est adopté dans la rédaction proposée par la section.

### **Amendement n°5**

Cet amendement déposé par le groupe environnement et nature est adopté dans la rédaction proposée par la section.

### **Amendement n°6**

Cet amendement déposé par le groupe de la CFDT a reçu un avis favorable de la section.

### **Amendement n°7**

Cet amendement déposé par le groupe environnement et nature est adopté dans la rédaction proposée par la section.

### **Amendement n°8**

Cet amendement déposé par le groupe de la CGT-FO est adopté dans la rédaction proposée par la section.

**Amendement n°9**

Cet amendement déposé par le groupe de la CFDT est adopté dans la rédaction proposée par la section.

**M. le Président.** Monsieur le rapporteur, avant de procéder au vote, souhaitez-vous répondre aux différents groupes ou souhaitez-vous une suspension de séance pour les préparer ?

**M. Nau,** rapporteur. Non.

**M. le Président.** Mes chers collègues, le groupe des personnalités qualifiées précise que chacun de ses membres s'exprime en son nom personnel.

**VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS**

Le projet d'avis est adopté par 155 voix, 21 abstentions, 4 contre.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est au rapporteur mais avant je voudrais saluer la qualité du travail accompli.

Monsieur le Président de la section, il faut rappeler que le CESE a souhaité dès son installation créer une section de l'éducation et de la culture. Dès son installation, la section avait pertinemment ciblé l'auto-saisine sur les inégalités à l'école, aujourd'hui au cœur d'un vrai débat politique.

La façon dont vous avez abordé l'avis permettra de nourrir un certain nombre de réflexions et, comme le disait un certain nombre d'orateurs, une ambition nouvelle pour le système de l'éducation.

Je livre deux réflexions pour vous dire à quel point votre avis est essentiel. Tout d'abord, des réflexions de collègues allemands qui posent de nouveau et de façon différente la problématique de l'école maternelle. En Allemagne, il n'y a pas d'école maternelle. Or, l'intégration des familles turques est fragilisée par cette absence d'école maternelle car trop souvent, les enfants turcs sont dans l'incapacité de pratiquer l'allemand alors que l'intégration précoce permet de découvrir et de pratiquer la langue du pays dans lequel on vit.

Le deuxième élément reprend les propositions des représentants de la jeunesse. Je recevais mon collègue espagnol. En Espagne, ils sont très préoccupés (40 % de la jeunesse sont au chômage) par la double dynamique négative de jeunes qui arrivent sur le marché du travail avec un diplôme mais sans travail. Cette frustration est doublée de la frustration des familles, notamment des milieux socialement peu favorisés qui se sont « saignées aux quatre veines » pour financer des études et qui au moment de voir leurs enfants réussir leur diplôme découvrent que celui-ci ne leur permet pas de réussir leur vie.

Cette notion d'inégalité, de frustration par rapport à une espérance d'un parcours scolaire ne fait que se renforcer. On peut ne pas être d'accord avec toutes les propositions, tous les constats de cet avis, mais il est intéressant de mettre l'accent sur les convergences apparues au sein de la section et aussi sur ce qui a fait débat car c'est peut-être un apport déterminant pour celles et ceux qui auront à conduire des ambitions nouvelles ou des ambitions réelles pour la socialisation par le parcours scolaire.

**M. Nau**, rapporteur. Mes Chers collègues, je voudrais vous remercier pour votre vote très large. J'ai la satisfaction de voir ainsi qu'un certain nombre de convictions, les miennes, celles de la section, sont partagées par un grand nombre d'entre vous et c'est toujours satisfaisant.

Les jeunes que l'on forme aujourd'hui seront toujours au travail en 2070. Les enseignants que l'on recrute aujourd'hui formeront en fin de carrière des jeunes qui sortiront du marché du travail en 2120.

Je crois qu'il y a à la fois l'urgence et, en même temps, l'urgence de travailler pour le long, le très long terme. C'est ce qui peut expliquer que, malgré nos divergences, sur un certain nombre de points, nous avons pu réunir un consensus assez fort.

La force d'un rapport est d'abord la force d'une acceptation. C'est peut-être cela qui fera que, non pas que le ministre va tout de suite appliquer l'ensemble de ce que l'on recommande - je suis grand maintenant... - mais que peut-être cet avis pourra s'inviter dans les débats qui vont agiter un peu notre société dans l'année électorale qui vient.

On sent bien que c'est un des points majeurs. Si cet avis pouvait contribuer à ce que ce débat ne soit pas uniquement électoraliste, mais pose des vraies questions, je crois que nous pourrions nous en féliciter.

Je vous remercie, dans l'espérance que le débat continue.

*(Applaudissement)*

**M. le Président.** La parole est à M. Da Costa, président de la section de l'éducation, de la culture et de la communication.

**M. Da Costa.** Je voudrais, au nom de la section, remercier notre rapporteur. Si nous avons présenté un rapport de qualité et un projet d'avis tel que vous l'avez commenté tout au long de cet après-midi, c'est aussi dû beaucoup au travail du rapporteur tout au long de ces mois.

Je voudrais souligner en particulier le nombre d'auditions conduites par notre section, tant de façon collective que par des membres qui ont accepté de consacrer du temps pour que l'ensemble des parties prenantes participent. C'est assez remarquable. Vous le verrez au moment de l'édition de l'avis.

Nous avons bien entendu également bénéficié de l'ensemble des interventions de cet après-midi. Il était très clair pour la section qu'un certain nombre de travaux complémentaires qui s'inscrivent dans la suite de cet enjeu des inégalités à l'école et au-delà de la scolarité obligatoire, seront au cœur des travaux dans les prochains mois et bien sûr dans les prochaines années de la mandature.

**M. le Président.** Merci. Je voudrais associer à votre hommage les administrateurs qui vous ont accompagné et attirer l'attention des uns et des autres sur la qualité du rapport, qui est un document de travail tout à fait intéressant. Je crois que nous avons été tous frappés de la sensibilité partagée par tous d'un constat, même s'il peut y avoir débat sur les solutions.

Bonne fin de journée.

*La séance est levée à dix-sept heures .*

*Prochaine séance, mercredi 14 septembre 2011 à 14 heures 30*



## **ANNEXES**



Annexe 1 : Amendements déposés sur le sujet *Les inégalités à l'école*

## Amendement n° 1

Déposé par le groupe des associations

Page 1 - ligne 31 - ajouter :

« La prise en compte trop partielle d'aménagements environnementaux dans les écoles et établissements d'enseignement amène de nombreux élèves, en situation de handicap ou malades, à ne pas pouvoir suivre une scolarité en milieu ordinaire. Il s'agit de l'accessibilité des bâtiments où sont dispensés les enseignements, l'accessibilité des transports mais aussi la mise à disposition de supports d'enseignement adaptés. »

## Amendement n° 2

Déposé par le groupe des associations

Page 3 - ligne 12 - ajouter :

« • Rendre effectives l'accessibilité et l'adaptation des contenus pédagogiques

L'accessibilité aux apprentissages implique aussi d'adapter les manuels scolaires, un des premiers outils pédagogiques que l'enfant utilise, aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap. Elle concerne tous les supports et activités pédagogiques : œuvres littéraires étudiées en classe, supports personnalisés de cours, accès à l'information numérique, supports de devoirs à domicile, évaluations nationales ou examens, sorties scolaires. »

## Amendement n° 3

Déposé par le groupe de l'UNAF

Page 24 - lignes 37 à 39 - remplacer « mettre fin à la baisse massive de la scolarisation des tous petits et de permettre aux familles qui le désirent d'inscrire à l'école leurs enfants entre deux et trois ans. » par « renforcer les dispositifs de modes de garde systématiquement par le développement des classes passerelles ou des jardins d'éveil dans les écoles afin de pallier la baisse massive de la scolarisation des tous petits qui laisse les familles sans mode de socialisation entre deux et trois ans. »

## Amendement n° 4

Déposé par le groupe des associations

Page 28 - ligne 11 - ajouter :

«► Rendre effectives l'accessibilité et l'adaptation des contenus pédagogiques

L'accessibilité aux apprentissages implique aussi d'adapter les manuels scolaires, un des premiers outils pédagogiques que l'enfant utilise, aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap. Elle concerne tous les supports et activités pédagogiques : œuvres littéraires étudiées en classe, supports personnalisés de cours, accès à l'information numérique, supports de devoirs à domicile, évaluations nationales ou examens, sorties scolaires. »

## Amendement n° 5

Déposé par le groupe environnement et nature

Page 29 - ligne 17, après scolaires, remplacer les lignes 17 à 20 par :

« Le CESE recommande que soient explorés et développés les partenariats avec les collectivités, les travailleurs sociaux et les associations de terrain, que le cadre institutionnel qui les sous-tend soit rendu plus cohérent, et que les dispositifs qui en découlent soient simplifiés et recentrés sur la réussite des élèves. »

## Amendement n° 6

Déposé par le groupe de la CFDT

Page 29 - ligne 21 - ajouter « De façon complémentaire et non supplétive, » avant « le partenariat doit être renforcé avec les associations » ..... etc.

## Amendement n° 7

Déposé par le groupe environnement et nature

Page 29 - ligne 23 - continuer par cet ajout :

« Le CESE recommande également que les dispositifs de type itinéraire découverte, classe verte, classe de mer, qui permettent d'apporter un regard différent sur le monde qui nous entoure, soient évalués et soutenus au regard des contraintes qui pèsent sur eux. Les enfants des quartiers sensibles et des grands centres urbains n'ont pas toujours les moyens d'accéder à ces espaces »

## Amendement n° 8

Déposé par le groupe de la CGT-FO

Page 36 - entre la ligne 36 et la ligne 37

« En tout état de cause, il est indispensable de poser comme préalable à toute nouvelle réforme du système éducatif, le respect du cadre national comme seul échelon adéquat, garant de l'unité de l'école de la République ».

## Amendement n° 9

Déposé par le groupe de la CFDT

Page 37 - ligne 24 - remplacer les 2 premières phrases par « Son application doit être constante, surtout lorsqu'il s'agit de réformes importantes, notamment de niveau législatif, qui ont vocation à être développées dans la durée ». ..... etc.



Annexe 2 : Suites données par la section de l'éducation, de la culture et de la communication aux amendements déposés sur le sujet *Les inégalités à l'école*

Amendement n° 1

Cet amendement déposé par le groupe des associations a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** proposée par la section et acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé :

Page 1 - ligne 31 - ajouter :

« La prise en compte trop partielle d'aménagements dans les écoles et établissements d'enseignement, combinée avec l'insuffisance de formation des personnels, amène de nombreux élèves, en situation de handicap ou malades, à ne pas pouvoir suivre une scolarité en milieu ordinaire. Il s'agit de l'accessibilité des bâtiments où sont dispensés les enseignements, l'accessibilité des transports mais aussi la mise à disposition de supports d'enseignement adaptés. »

Amendement n° 2

Cet amendement déposé par le groupe des associations a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** proposée par la section et acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé :

Page 3 - après ligne 17 - ajouter :

« ► Rendre effectives l'accessibilité et l'adaptation des outils pédagogiques »

Amendement n° 3

Cet amendement déposé par le groupe de l'UNAF a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** proposée par la section et acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé :

Page 24 - ajouter *in fine* de la ligne 36 :

« Le CESE constate une baisse massive de la scolarisation des tout-petits. »

Page 24 - remplacer les lignes 37 à 39 par :

« Il n'y a pas de consensus sur la scolarisation des 2-3 ans mais le débat ne peut être tranché sur les seules considérations budgétaires. En tout état de cause, le CESE considère qu'il faut créer les conditions pour que les familles puissent choisir entre les différents modes d'accueil et ce, sans que la dimension financière ne constitue un frein. »

## Amendement n° 4

Cet amendement déposé par le groupe des associations a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** proposée par la section et acceptée par les déposants. Il se situait page 28 - ligne 11 et se trouve désormais :

Page 29 - ligne 7 - ajouter un paragraphe :

« ► Rendre effectives l'accessibilité et l'adaptation des outils pédagogiques

L'accessibilité aux apprentissages implique aussi d'adapter les manuels scolaires - un des premiers outils pédagogiques que l'enfant utilise - aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap. Elle concerne tous les supports et activités pédagogiques : œuvres littéraires étudiées en classe, supports personnalisés de cours, accès à l'information numérique, supports de devoirs à domicile, évaluations nationales ou examens, sorties scolaires. »

## Amendement n° 5

Cet amendement déposé par le groupe environnement et nature a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** proposée par la section et acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé :

Page 29 - *in fine* ligne 23 - ajouter :

« Le CESE recommande que les dispositifs soient simplifiés et recentrés sur la réussite des élèves. »

## Amendement n° 6

Cet amendement déposé par le groupe de la CFDT a reçu un **avis favorable** de la section. Il est ainsi rédigé :

Page 29 - ligne 21 - ajouter :

« De façon complémentaire et non supplétive, » avant « le partenariat doit être renforcé avec les associations » ..... etc.

## Amendement n° 7

Cet amendement déposé par le groupe environnement et nature a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** proposée par la section et acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé :

Page 29 - ligne 23 - ajouter un paragraphe :

« Le CESE recommande également que soient soutenus les dispositifs de type classe de découverte (classe verte, classe de mer...), qui permettent d'apporter un regard différent sur le monde qui nous entoure, surtout pour les enfants des quartiers sensibles et des grands centres urbains qui n'ont pas toujours les moyens d'accéder à ces espaces. »

**Amendement n° 8**

Cet amendement déposé par le groupe de la CGT-FO a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** proposée par la section et acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé :

Page 36 - entre la ligne 36 et la ligne 37 - ajouter :

« En tout état de cause, il est indispensable de poser comme préalable à toute nouvelle réforme du système éducatif, le respect du cadre national comme seul garant de l'unité de l'école de la République ».

**Amendement n° 9**

Cet amendement déposé par le groupe de la CFDT a reçu un **avis favorable** de la section. Il est ainsi rédigé :

Page 37 - ligne 24 - remplacer les 2 premières phrases par :

« Son application doit être constante, surtout lorsqu'il s'agit de réformes importantes, notamment de niveau législatif, qui ont vocation à être développées dans la durée ». (la suite sans changement).